

Le Sud se lève pour la nature

Cahier des fiches mesures 2025-2030

SOMMAIRE

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Défi Connaître : Monter en puissance sur les connaissances scientifiques

Mesures 1 à 5 p.4 à 13

Défi Protéger : Donner la priorité à la préservation de la nature

Mesures 6 à 10.....p.14 à 23

Défi Mobiliser : Réconcilier l'homme et la nature

Mesures 11 à 15p.24 à 33

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Défi Respirer : Préserver la qualité de l'air et la captation carbone

Mesures 16 à 20p.35 à 44

Défi Disposer d'eau : Réduire les pressions et préserver les services rendus par la biodiversité aquatique

Mesures 21 à 25p.45 à 54

Défi Se nourrir : Faire de la biodiversité une alliée pour l'agriculture et l'alimentation

Mesures 26 à 30p.55 à 64

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Défi Habiter : Aménager avec la nature

Mesures 31 à 36p.67 à 78

Défi Se déplacer : Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour des infrastructures de transport résilientes et respectueuses de la nature

Mesures 37 à 40p.79 à 86

Défi Produire : Faire des acteurs économiques des acteurs clés de la préservation de la nature

Mesures 41 à 45p.87 à 96

Défi Se divertir : Accueillir sans nuire

Mesures 46 à 50p.97 à 106

La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain

Défi Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

Mesures 51 à 55p.108 à 117

Deux défis transversaux sont indiqués par des pictogrammes dans les fiches mesure concernées

S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature
Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé



p.3

p.34

p.65

p.107

LA NATURE, DES CONNAISSANCES A RENFORCER POUR AGIR ET MOBILISER

Défi Connaître : Monter en puissance sur les connaissances scientifiques

- 1 Pérenniser les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances
- 2 Définir des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes.
- 3 Evaluer et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux).
- 4 Créer un observatoire des sols pour centraliser les données relatives à l'évolution de la santé et de la qualité des sols .
- 5 Identifier et hiérarchiser les « points noirs » (au sens de la SNB) et les habitats dégradés.

Défi Protéger : Donner la priorité à la préservation de la nature

- 6 Elaborer et mettre en œuvre les plans régionaux et nationaux d'action en faveur des espèces menacées.
- 7 Mettre en œuvre la stratégie des aires protégées et atteindre 10% du territoire régional terrestre en protection forte.
- 8 Mettre en œuvre la stratégie régionale espèces exotiques envahissante.
- 9 Renforcer les moyens et l'information de la police et de la justice.
- 10 Structurer un réseau régional "Une seule santé".

Défi Mobiliser : Réconcilier l'homme et la nature

- 11 Elaborer et mettre en œuvre des programmes citoyens de sensibilisation, d'information et d'action.
- 12 Animer un groupe régional de mobilisation des acteurs de la transition écologique.
- 13 Soutenir l'élaboration des stratégies de mobilisation des acteurs- clés pour une meilleure prise en compte de la nature
- 14 Former les acteurs socioprofessionnels publics et privés aux techniques et pratiques durables pour une prise en compte de la biodiversité
- 15 Développer les dispositifs pédagogiques à destination des scolaires et créer une continuité pédagogique de la primaire aux formations professionnelles et universitaires.

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

1

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 1

Pérenniser les outils et les dispositifs existants pour l'acquisition, l'accès, le partage et l'appropriation des connaissances.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature

Objectif prioritaire : consolider les connaissances acquises

Description et contexte

L'acquisition de connaissances se traduit par des inventaires sur les espèces, groupes d'espèces, habitats menacés faisant l'objet de plan d'actions, des inventaires sur les espèces d'intérêt communautaires, espèces à forte responsabilité régionale et la mise à jour des référentiels régionaux. La poursuite de ces dispositifs/pression d'inventaire est indispensable à la pérennisation des connaissances acquises et à la connaissance de la répartition des espèces. Elle est également nécessaire pour éviter le vieillissement des données.

L'accès, la structuration, le partage et l'appropriation des connaissances auprès du plus grand nombre (acteurs et habitants) sont aussi des préalables indispensables à la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines, l'aménagement du territoire et l'élaboration de politiques publiques environnementales efficaces.

Trois actions seront mises en œuvre dans cette mesure.

- Action 1 :
Maintenir les programmes en cours d'acquisition des connaissances naturalistes (inventaires mentionnés ci-dessus). Le cas échéant, les actualiser. Les données acquises permettront la production d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation des politiques menées, ainsi que la mise à jour de l'indice « région vivante » (IRV) et la publication « Etat de la nature » (Observatoire régional de la biodiversité)
- Action 2 :
Pérenniser l'observatoire régional de la biodiversité : les financements nécessaires à son animation et son fonctionnement seront sanctuarisés ainsi que la plateforme régionale d'accès aux données naturalistes SILENE (système d'information régional de la nature et des paysages).
- Action 3 :
Maintenir, mettre à jour et développer des référentiels régionaux : inventaire des ZNIEFF marines et continentales, listes rouges régionales, atlas de répartition...

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- DREAL
- Région
- OFB
- ARBE
- CEN
- GIS Posidonie
- CBNA et CBNMED

Participants

- Agence de l'Eau, LPO, gestionnaires d'espaces protégés, associations naturalistes, collectivités, organismes scientifiques et de recherche, bureaux d'études

Résultats attendus

- Mise à jour des listes rouges régionales de plus de 10 ans
- Nouvelles listes rouges régionales à réaliser
- Mise à jour et actualisation en continu des ZNIEFF
- Hausse du nombre de données d'occurrence dans SILENE
- Production d'indicateurs, dont mise à jour de l'Indice Région Vivante et Etat de la nature 2025 (ORB)

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- Proportion d'espèces menacées dans les LRR
- Nombre de ZNIEFF marines et continentales mises à jour
- Nombre de données disponibles dans SILENE
- Nombre d'interventions de l'Observatoire régional de la biodiversité

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Ecueils à éviter

- ☐ Arrêt des financements

Investissement financier

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

2

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 2

Définir des plans d'actions régionaux en faveur de l'amélioration des connaissances naturalistes.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description et contexte

La réalisation de l'état des lieux régional de la connaissance naturaliste terrestre pour les groupes taxonomiques les mieux inventoriés a permis d'évaluer la connaissance disponible en région et d'identifier des lacunes.

L'amélioration de la connaissance étant un sujet vaste, sans fin et évolutif, elle a été abordée selon 3 angles d'études : espèces/cortèges d'espèces, milieux et territoires lors d'un atelier de co-construction qui a permis de définir des critères de sélection pour guider le choix des sujets d'études prioritaires.

L'élaboration des plans d'actions permettra, compte tenu des critères déjà identifiés, de prioriser l'amélioration des connaissances en fonction des espèces/cortèges, des milieux et des territoires.

Il s'agira dans un premier temps d'expérimenter 3 plans d'actions opérationnels dont l'objectif sera de servir de modèles pour décliner d'autres plans d'actions d'amélioration des connaissances.

3 approches seront testées:

- Approche territoriale : identifier, via un croisement des analyses des mailles en lacune de connaissance pour les différents groupes taxonomiques, un territoire sur lequel des expertises en synergie seront déployées.
- Approche par groupe taxonomique à l'échelle d'un département : améliorer la connaissance sur un groupe taxonomique en déficit de connaissance sur un département en abordant la problématique sous tous ses angles : sous-territoires en déficit de connaissance, espèces en déficit de connaissance, espèces non évaluées.
- Approche ciblée sur les espèces non-évaluables : priorité identifiée dans le rapport "Etat des lieux des connaissances naturalistes" de 2023

L'objectif au travers de ces différents cas de figure est de tester leurs intérêts et limites potentiels.

Il s'agira dans un second temps de dupliquer ces approches pour la production de plans d'actions autant que de besoins et sur la base des critères déjà identifiés.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- DREAL
- OFB
- CEN
- CBNA
- CBNMED
- LPO
- ARBE

Participants

- GCP
- associations naturalistes
- collectivités,
- gestionnaires d'espaces protégés

Résultats attendus

- Définition des territoires, groupes taxonomiques et espèces qui nécessitent une amélioration des connaissances.

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- Territoires, groupes taxonomiques, espèces qui ont bénéficié d'un plan d'action d'amélioration des connaissances

Ecueils à éviter

- ☐ Avoir un seul objectif pour tous les sujets d'études. Il s'agit d'adapter les objectifs aux sujets d'études.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Investissement financier

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

3

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 3

Evaluer et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux).

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description et contexte

Les espaces naturels (y compris dans les milieux urbains), agricoles et forestiers rendent des services écosystémiques indispensables pour la qualité de vie, la santé, l'économie et la résilience climatique des territoires. Les évaluer permettrait dans ce cadre une meilleure planification de l'urbanisation dans les territoires.

Quatre actions seront ainsi mises en œuvre dans cette mesure :

- Action 1

Développer une méthodologie d'évaluation des services écosystémiques reproductible à l'échelle de tous les territoires : identification des services, priorisation et méthodes d'analyses.

- Action 2

Expérimenter et financer à l'échelle intercommunale et/ou communale la méthodologie susmentionnée sur quatre territoires d'expérimentation (un territoire/espace du SRADDET).

- Action 3

Développer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dans ce sens. Des résultats cartographiques sur les services rendus par la nature sont attendus dans ce cadre.

- Action 4

Intégrer les éléments aux documents d'urbanisme pour organiser la planification en fonction des services rendus par la nature.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARBE
- Quatre EPCI pilotes

Participants

- Laboratoires de recherche (INRAE, IMBE), Cerema, Collectivités territoriales.
- Financeurs possibles : Région / UE, DREAL, Agence de l'eau (via le Fonds vert), ADEME

Résultats attendus

- Une reconnaissance de services écosystémiques dans les stratégies de planification et les usages.
- Une méthode reproductible.
- Des cartographies dans les 4 territoires expérimentaux.

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de documents de planification ayant intégré les résultats de l'étude.

Ecueils à éviter

- ☐ Rester dans la recherche fondamentale ;
- ☐ Rechercher la logique de monétisation systématique.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Développer une méthodologie d'évaluation : 2 ans
- AMI : 6 mois
- expérimentation sur quatre territoires : 2 ans
- Intégrer les éléments aux documents d'urbanisme : 1 an après les expérimentations.

Investissement financier

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

4

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 4

Créer un observatoire des sols pour centraliser les données relatives à l'évolution de la santé et de la qualité des sols.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description et contexte

- Réunir les acteurs pour définir et coconstruire la finalité de l'observatoire : objectifs, gouvernance etc et réaliser un benchmark de l'existant.
- Proposer un séminaire de recherche pour adopter un protocole homogène sur l'évolution des sols couvrant les différents types de paysages de la région Sud (littoraux, plaines, zones alpines, massifs), pour mieux identifier les zones à risque (érosion, désertification, pollution, salinisation, acidification, assèchement, humidité) et mieux comprendre comment les caractéristiques géographiques influencent ces phénomènes.
- Organiser des réunions de travail pour élaborer le protocole.
- Réaliser en parallèle une étude globale systémique sur les sols de la région et leurs fonctionnalités (nature et caractéristiques, répartition, services écosystémiques, potentialité, perméabilité, etc.) pour ajuster les stratégies de gestion des sols en fonction des spécificités locales. S'appuyer sur le RMQS (réseau national des Mesures de la Qualité des Sols).
- Créer des indicateurs de suivi.
- Faire connaître l'ensemble des résultats via la création d'un observatoire régional
- Publier du contenu régulièrement sur l'observatoire, actualiser les données.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- ARBE

Participants

- RMQS (GIS sols), INRAE, Ste Canal de Provence, INRAE Montpellier, Université Aix Marseille, AFES, Chambre d'agriculture

Résultats attendus

- Disposer des données fiabilisées, partagées, validées.
- Disposer d'un maillage représentatif et bien répartie sur l'ensemble du territoire.
- Identification des sols dégradés.
- Création d'un observatoire régional sur les sols.
- Définition d'une trame brune régionale ;

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de publications sur l'observatoire
- Nombre de visite sur l'observatoire
- Nombre d'outils faisant référence à l'observatoire.
- Nombre de protocoles émis.

Ecueils à éviter

- ☐ Observatoire sans exploitation de données
- ☐ Délaisser l'observatoire

Calendrier prévisionnel de réalisation

- Harmonisation d'un protocole commun avec identification des zones à instrumenter et mobilisation des propriétaires et financeurs : 2 ans
- Acquisition et pose du matériel : 1 an
- Création de l'observatoire régional sur les sols : 6 mois
- Analyse et valorisation/ interprétation des données : dès le début des analyses, à poursuivre sur du très long terme (50 ans).

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

5

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 5

**Identifier et hiérarchiser les
« points noirs » (au sens de la
SNB) et les habitats dégradés.**

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : renforcer la connaissance sur les pressions

Description et contexte

Comme précisé dans la stratégie nationale biodiversité, la Région doit, avec les pilotes des politiques locales, maîtres d'ouvrages et gestionnaires concernés, identifier ses points noirs prioritaires selon une méthodologie nationale (en cours de construction par le CEREMA) et réaliser une standardisation et classification de ces points noirs (infrastructures linéaires de transport, urbanisation, agricole, forestier, lumière, bruit, olfactif) et évaluer le coût de leur résorption.

Un point noir est un obstacle venant fragmenter une continuité écologique et empêcher la bonne circulation des espèces. Cela comprend tout aménagement ou activité anthropique venant perturber le libre déplacement des espèces au droit d'une continuité écologique identifiée

Un point noir sera reconnu prioritaire selon, d'une part, des critères d'enjeux écologiques et, d'autre part, des critères d'impact évaluant le pouvoir de fragmentation d'un obstacle.

Cette mesure sera mise en œuvre en cohérence avec le SRADDET et les autres documents de planification.

Les données obtenues par l'étude seront versées dans la base nationale prévue à cet effet pour assurer le suivi de l'identification et de la résorption des points noirs identifiés comme prioritaires. Pour la trame bleue, les SDAGE et les instances de bassin détermineront les zones où agir.

Un accompagnement technique (CEREMA, ARBE, Agence de l'Eau) et financier sera mis en place pour les porteurs de projets de résorption, conformément à ce que prévoit la Stratégie nationale biodiversité.

D'autres partenaires pourront être associés tels que le conservatoire d'espaces naturels, les Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux, les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), les agences d'urbanisme, les chambres d'agriculture, les fédérations de chasse, les Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (CPIE).

Acteurs impliqués

Pilote possible

Région, intercommunalités, syndicats de rivière, Etat, gestionnaires de milieux aquatiques et naturel ARBE

Participants

- ARBE, DREAL, OFB, CEREMA, BE, Agences de l'eau, DDT

Résultats attendus

Résorption (10 ans).

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Identification des points noirs
- % de points noirs résorbés

Ecueils à éviter

Ne pas oublier les associations d'usagers, la participation citoyenne.
Ne pas créer de nouveaux points noirs.

Calendrier prévisionnel des actions

Identification (3 ans)

Points réguliers avec les acteurs locaux pour mesurer l'avancement des projets et des freins éventuels

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

DEFI PROTEGER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

6

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 6

Elaborer et mettre en œuvre les plans régionaux et nationaux d'actions en faveur des espèces menacées.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Assurer la conservation des espèces et des habitats les plus emblématiques et les plus menacés.

Description et contexte

L'ensemble des acteurs régionaux ont une responsabilité dans la conservation des espèces et des habitats les plus menacés présents sur leur territoire. La poursuite et le développement de stratégies concertées, au travers de plans nationaux ou régionaux d'actions et de réseaux de conservation, est indispensable pour améliorer l'état de conservation des éléments les plus menacés du patrimoine naturel régional.

Cette mesure prévoit trois actions :

- Action 1

Soutenir la mise en œuvre des plans nationaux et régionaux existants (près de 25 en région),

- Action 2

Elaborer de nouveaux plans pour les groupes taxonomiques les plus menacés.

Ces nouveaux PNA/PRA porteront sur les espèces les plus menacées suivant les critères de la liste rouge de l'UICN. Chaque nouveau PNA précisera explicitement son objectif : arrêt de l'effondrement de la population et stabilisation, augmentation de la population, et l'objectif quantitatif, changement de catégorie UICN.

Pour cela, il sera nécessaire :

- D'identifier les espèces, les groupes taxonomiques et habitats menacés dont la mise en œuvre d'actions concertées est indispensable pour leur conservation,
- De constituer des groupes d'experts pour la définition et la mise en œuvre de ces PNA/PRA.

- Action 3

Soutenir les réseaux de conservation tel que pour la flore les réseaux Flore Sentinelle et RESEDA Flore pour la mise en œuvre des diverses stratégies de conservation et plan d'actions.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- DREAL
- CEN
- LPO
- CBNA et CBNMED
- GCP

Participants

- Associations naturalistes,
- Gestionnaires d'espaces naturels

Résultats attendus

- Restauration / conservation des populations d'espèces et des habitats concernés.

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de PNA /PRA soutenus

Ecueil à éviter

- ☐ Financements insuffisants pour la mise en œuvre des actions de conservation.

Calendrier prévisionnel des actions

- Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

DEFI PROTEGER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

7

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 7

Mettre en œuvre la stratégie des aires protégées et le règlement européen de restauration de la nature.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Renforcer le réseau d'aires protégées

Description et contexte

La stratégie nationale aire protégée 2030 se donne pour objectifs l'atteinte de 30% en aire protégée et 10 % de protection forte sur le territoire national (milieu terrestre), ainsi qu'une meilleure représentation des espèces et habitats au sein du réseau d'aires protégées. Sa déclinaison en région Provence-Alpes-Côte d'Azur se traduit dans un plan d'actions triennal. Cette mesure visera ainsi à la mise en œuvre et au pilotage de ce plan d'actions coconstruit avec les acteurs du territoire et plus spécifiquement sur les zones de protections fortes. L'actuel plan d'actions territorial (2022-2024) comporte une centaine d'actions. Il devra être mis à jour en 2025.

Parmi ce dernier les principales actions sont :

- Développer le réseau d'aires protégées: accompagner la création du nouveau PNR Maures Esterel Tanneron, renforcer la cohérence du réseau Natura 2000, étendre 3 RNN, doubler le nombre actuel de RNR, créer/étendre 7 RBI, renforcer la protection forte des forêts (domaniales, des collectivités et privées), renforcer la protection du CDL via l'identification de secteurs prioritaires d'acquisition de zones humides et/ou de renforcement de la gestion de sites actuels, travailler à une stratégie de déploiement d'aires protégées de zones humides, créer des listes départementales des sites d'intérêts géologiques etc.
- Renforcer la cohérence et la connectivité du réseau d'aires protégées : proposer de nouvelles zones à protéger. Faire reconnaître certains sites du CDL, CEN, ENS en zone de protection forte
- Mais aussi : accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace des aires protégées (formations, compatibilité des usages, etc), conforter le rôle des aires protégées dans l'amélioration des connaissances, etc.

Mettre en œuvre au niveau régional le règlement européen de restauration de la nature :

Le règlement prévoit que chaque Etat membre élabore un plan national de restauration de la nature. Celui-ci sera finalisé en 2027. Les résultats des études menées dans le cadre de la Mesure 5 « Identifier et hiérarchiser les « points noirs » (au sens de la SNB) et les habitats dégradés » seront valorisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Il fera alors l'objet d'une déclinaison régionale dont les actions seront reprises dans le plan d'actions de la SRB.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- DREAL
- Région
- ARBE
- OFB
- DDT(M)
- Conservatoire du littoral
- ONF

Participants

- Agence de l'Eau, PNR et PN, CEN, LPO, CRPF, CBNMED et CBNA, CD, FNE, Tour du Valat, collectivités, scientifiques, gestionnaires d'espaces protégés.

Résultats attendus

- Des espaces naturels à enjeu écologique mieux protégés et mieux gérés
- Une meilleure représentativité du patrimoine biologique régional au sein du réseau d'aires protégées

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'investigations d'espaces protégés lancés/en cours
- Nombre d'espaces protégés créés
- Taux d'espèces et habitats couverts dans le réseau d'aires protégées

Ecueils à éviter

- ☐ Essoufflement de la mobilisation des acteurs
- ☐ Viser l'exhaustivité
- ☐ Ne pas prioriser les actions

Calendrier prévisionnel des actions

- Le temps de mise en œuvre de l'action suit le plan d'action territorial triennal : 3 ans.
- A son bilan et son renouvellement, l'action perdurera avec pour objectif final l'année 2030.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

DEFI PROTEGER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

8

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 8

Mettre en œuvre la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature .

Objectif prioritaire : Prévenir l'installation en milieu naturel des espèces exotiques envahissantes.

Description et contexte

- **Développer et animer le réseau de surveillance et de réactions rapides**

La priorité est de concentrer les efforts sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) nouvellement détectées car il est possible d'intervenir rapidement pour viser leur élimination. Il s'agira ici de créer et de renforcer les réseaux d'observateurs faune/flore/milieus et de cibler les voies d'introduction. Pour cela, il sera recherché notamment la mise en œuvre et le développement d'un réseau de piégeage pour les insectes, d'une veille sur les espèces exogènes à impact et la mise en œuvre de réactions rapides. Cela devrait permettre d'amender les connaissances acquises, de capitaliser les retours d'expériences et de porter à connaissance ces informations à travers une plateforme interactive et d'intervenir sur les espèces exogènes nouvellement détectées présentant un caractère envahissant pour prévenir leurs impacts.

Cette action s'articulera avec celle dédiée du PRSE4 : "mieux comprendre, prévenir et lutter contre les impacts de espèces exotiques envahissantes sur la santé et l'environnement".

- **Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions des stratégies régionales espèces exotiques envahissantes (animale et végétale)**

Afin de limiter la propagation et les impacts des EEE il s'agira d'accompagner les stratégies en place, de définir les espèces prioritaires et les milieux et de créer des plans de gestion pour les espèces ciblées.

La mise en œuvre de ces stratégies veillera également à l'éducation et la sensibilisation/formation des acteurs, à favoriser l'amélioration des techniques de gestion et pour la stratégie végétale à une meilleure élimination/valorisation des déchets verts.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- DREAL
- OFB
- CBNMED
- ARBE
- OFB
- Agence de l'Eau.

Participants

- CBNA, CEN, INRAE, FREDON, DRAAF, gestionnaires d'aires protégées, RREN, RRGMA, fédérations (chasse, pêche), jardins botaniques, LPO, SOPTOM, collectivités douanes...

Résultats attendus

- Meilleure prise en compte des espèces exotiques envahissantes

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'alerte et de nouvelles observations
- Nombre d'actions en cours et achevées

Ecueils à éviter

- ☐ Se limiter à la biodiversité sans élargir aux composantes du développement durable.
- ☐ Ne pas cibler les acteurs et trop élargir.

Calendrier prévisionnel des actions

- Cette mesure sera réalisée tout au long de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

DEFI PROTEGER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

9

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 9

Renforcer les moyens et l'information de la police et de la justice.

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Faire appliquer le droit de l'environnement

Description et contexte

Créer un réseau de gardes pour tous les types de gestionnaires (GEN) qui comprend les différentes polices : gardes champêtres, police municipale, gendarmerie, OFB, ONF, etc. Ce réseau doit réunir les agents de terrain des espaces naturels protégés / gérés ainsi que les agents commissionnés et assermentés.

L'idée est de pouvoir réunir toutes les parties mettant en œuvre la prévention et/ou l'application de la réglementation afin de partager les expériences de mutualiser les solutions.

Mener des actions de sensibilisation des magistrats (parquets et siège) à la préservation de la biodiversité afin de renforcer les condamnations et l'application des peines.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARBE
- OFB
- DREAL
- Instances Etat : MISEN (Missions inter-services de l'eau et de la nature) et COLDEN (Comités opérationnels de lutte contre la délinquance environnementale)

Participants

- ONF DDT(M), départements, Région, PN et PNR réserves Nationales et Régionales.
Corps de police = garde champêtres, gendarmes, police nationale, conservatoire du littoral, CEN

Résultats attendus

- Synchroniser la prévention, la connaissance terrain avec l'action réglementaire.
A moyens constants « augmenter l'action » sur le terrain avec des interrelations => efficacité de l'action.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Un réseau de gardes créé
- Nombre d'interventions de police de l'environnement réalisées
- Nombre d'action d'information des parquets réalisées

Ecueils à éviter

- ☐ Doubler les réseaux déjà existants : COLDEN et MISEN ou les sujets ou groupes de travail RREN.

Calendrier prévisionnel des actions

- Réunion annuelle ou biannuelle du réseau

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

DEFI PROTEGER : DONNER LA PRIORITE A LA PRESERVATION DE LA NATURE

10

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 10

**Structurer un réseau régional
"Une seule santé".**

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour
une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Mettre en œuvre la stratégie internationale "One Health"

Description et contexte

A préciser après finalisation de l'étude en cours portée par l'ARS (COPIL prévue en novembre 2024)

Développer l'approche " One Health" en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en créant soit un réseau régional Une Seule Santé (USS), soit un réseau pour accompagner les acteurs locaux ou collectivités à agir dans le cadre de cette approche USS, soit un « Centre de ressources USS » à destination des acteurs de la région Sud. Ces options sont à l'étude en vue d'un arbitrage qui devrait être rendu au mois de novembre 2024 par l'Agence Régionale de santé qui a commandé cette étude de préfiguration.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARS
- DREAL
- DRAAF
- REGION
- ARBE
- Collectivités et groupements

Participants

- PNR
- Association têtes de réseau
- Experts, Recherche, vétérinaires etc.
- Associations de consommateurs, collectifs citoyens

Résultats attendus

- Construire une culture commune et accompagner la montée en compétences des acteurs autour de l'approche « One Health »
- Accompagner de manière opérationnelle les collectivités en vue de leur permettre de développer des actions locales appuyées sur l'approche « One Health »

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- A définir

Ecueils à éviter

- ☐ Un excès de comitologie

Calendrier prévisionnel des actions

- A définir

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Mesure 11

Elaborer et mettre en œuvre des programmes citoyens de sensibilisation, d'information et d'action.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Faire prendre conscience de la nécessité, de l'urgence et de l'accessibilité des actions à mener

Description et contexte

- Informer / sensibiliser / vulgariser/ former à la biodiversité le citoyen dans sa vie quotidienne durant toute sa vie (activité professionnelle, loisirs - sportifs, culturels,...- quelle que soit ses connaissances et sa sensibilité à la biodiversité en lien avec les collectivités.
- Accompagner la mobilisation et le passage à l'action des citoyens pour la protection de la biodiversité en s'appuyant sur les sciences participatives, en partageant le plus largement les outils de collecte et de valorisation des données récoltées - sentinelles, Faune PACA,- et en sensibilisant sur les enjeux de sur-fréquentation de la nature et de ses espaces naturels.

Pour cela :

- Soutien aux acteurs de l'EEDD et de la connaissance pour la création et la mise en œuvre de programmes de mobilisation et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des 4 catégories de publics. L'idéal étant de les associer en concertation et en synergie (référence 4 fantastiques : Les 4 Fantastiques des territoires en transition - Fabrique des Transitions) : Elus et techniciens des collectivités – citoyens (dont en état de scolarité et d'apprentissage) - acteurs socioéconomiques - services de l'état déconcentrés.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARBE/REGION / ETAT/ GRMAT- GT spécifique Biodiversité.
- Acteurs experts : CEN/IPBES/(biodiv) - SHS – associations naturalistes et EEDD
- Acteurs spécifiques : fédérations sportives, fédérations professionnelles, CRT, chambres consulaires.

Participants

- Collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, de milieux aquatiques, PNN, PNR, ENS, chercheurs en shs, universités (partage des connaissances), associations naturalistes, ...

Résultats attendus

- Développement de projets concertés et co construits favorisant et/ou protégeant la biodiversité
- Augmentation du nombre de personnes sensibilisées et parties prenantes des projets,
- Augmentation du nombre de personnes présentes dans les instances de concertation
- Créer un réseau d'ambassadeurs pour favoriser les comportements positifs pour la biodiversité

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de participants aux différentes actions
- Nombre de ligues et fédé,... impliquées
- Nombre de programmes d'actions engagés

Ecueils à éviter

- ☐ Des programmes d'actions uniquement axés sur *informer, sensibiliser et vulgariser* sans aller jusqu'à mobiliser et accompagner au passage à l'action
- ☐ Des actions ponctuelles au lieu de privilégier des programmes d'accompagnement des citoyens sur une durée moyenne à longue.

Calendrier prévisionnel des actions

- Poursuite du soutien aux programmes d'actions engagés tout au long de la durée de la SRB
- Eviter les actions ponctuelles "one shot" événementielles isolées.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Mesure 12

Animer un groupe régional de mobilisation des acteurs de la transition écologique.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature

Objectif prioritaire : Faire prendre conscience de la nécessité, de l'urgence et de l'accessibilité des actions à mener

Description et contexte

Pour atteindre cet objectif, il apparaît nécessaire de s'appuyer sur :

- Un réseau d'acteurs structurés (structuration d'opérations collectives de communication, mises en relation, échanges, interconnaissances et rencontres d'acteurs venant de l'éducation à l'environnement, du monde de la recherche et du savoir scientifique et naturaliste, des collectivités et des sciences humaines et sociales) avec des groupes de travail multi acteurs thématiques
- Des outils support du réseau :
 - un espace ressources : valoriser les acteurs existants, les outils et méthodologies efficaces, les apports des sciences humaines et sociales pour améliorer les propositions et les connaissances s'écrit sur la biodiversité en région.
 - Retour d'expérience. Développement des parangonnages pour tendre vers de nouveaux paradigmes.
 - Un panorama des publics ciblés par les actions, des outils et méthodologies utilisés et leurs modalités (emprunts, ventes, formations, pré requis...), des formats des programmes d'actions et des supports
- Accompagner la montée en compétences: mutualiser les savoir-faire et les outils pédagogiques des acteurs grâce à des temps de rencontres inter acteurs multivers (connaissances_ sensibilisation_ scientifiques _ SHS_ collectivités et administration,...)

Acteurs impliqués

Pilotes possibles :

- ARBE/REGION / ETAT/ GRMAT- GT sp ARBE et GRMAT avec GT thématiques biodiversités/ Réseaux régionaux et infra régionaux (ex REVEIL84, Fertil'Rencontres). Associations majeures régionales LPO/FNE/MRE/CEN/CBNMED/.....OFB
- spécifique Biodiversité.
- Acteurs experts : CEN/IPBES/(biodiv) - SHS – associations naturalistes et EEDD
- Acteurs spécifiques : fédérations sportives, fédérations professionnelles ,CRT, chambres consulaires.

Participants

- Toute structures créant des outils, partageant des outils : PNR/PNN/ENS/RNR/RNN...

Résultats attendus

- Prêt d'outils
- Panorama de la Connaissance et des acteurs du territoire actif
- Création de groupes de travail spécifiques, expression d'un réseau régional et mises à disposition d'un espace ressources reconnu et visible pour connaissances, outils et méthodologies et valorisation des acteurs de cette mise en œuvre (parangonnages)
- Création d'outils pédagogiques, campagnes en collectif

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Réseau et espace ressources actifs
- Nombre d'outils empruntés
- Nombre d'acteurs, d'actions et d'outils recensés
- Nombre de structures participants
- Plateforme actualisée

Ecueils à éviter

- ☐ Structure trop complexe, structure non utilisée
- ☐ Pas de gouvernance collégiale prévue pérenne multi-acteurs. Prévoir animation et financements multi-partenariaux suffisants pour émergence/structuration et pérennisation

Calendrier prévisionnel des actions

- Projet pérenne à mettre en œuvre en 2025 dès le vote de la SRB.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Mesure 13

Soutenir l'élaboration des stratégies de mobilisation des acteurs- clés pour une meilleure prise en compte de la nature

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Faire monter en compétence les acteurs pour les impliquer

Description et contexte

- Engager les parties prenantes pour une prise de conscience, une mobilisation pour un passage à l'action par territoire. Pour cela, coconstruire une stratégie de mobilisation des acteurs en lien avec les enjeux et objectifs de ce territoire.
- Identifier les publics cibles prioritaires pour la réalisation des objectifs opérationnels identifiés (citoyens, binôme élus-techniciens, usagers ponctuels ou réguliers du territoire, acteurs socio-économiques)
- Travailler les outils et les messages de communication spécifiques à chaque cible en utilisant les apports des sciences humaine et sociales.
- Mettre en œuvre la stratégie d'engagement avec la collectivité (commune, intercommunalité,...) et la positionner dans un rôle d'ambadrice auprès de ses pairs.
- Organiser des rencontres dédiées - visite de sites pilotes / Bureau d'étude : Formation CNFPT / webinaires, retours d'expériences / Modélisation des scenarii comme support des projets. d'aménagement du territoire intégrant les SFN (à promouvoir)
- Avoir une alliance de communes/ territoires durables 2100

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- REGION
- ETAT

Participants

- ARBE
- CEREMA
- BRGM

Résultats attendus

- Prise en compte des enjeux et des objectifs de la SRB au niveau des territoires
- Amélioration de la mobilisation et de la sensibilisation des publics en particulier les élus et techniciens des collectivités

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Faire un diagnostic en 2025 suivi d'un protocole en 2027-2030 pour mesurer le degré d'engagement
- Lien avec les différents dispositifs animés par ARBE comme *Territoire engagé pour la nature*
- Nombre d'élus sensibilisés et engagés.

Ecueils à éviter

- ☐ Outils de communication sans évolution de leur efficacité (*s'appuyer sur des outils marketing*). Manque de personnel, une fois les outils créés.
- ☐ Non prise en compte des échéances électorales et des changements d'élus : investissements horaires et financiers supplémentaires à prévoir
- ☐ Identification des publics cibles mal faite par rapport aux objectifs opérationnels spécifiques du territoire (EEV, adaptation au changement climatique, ...).
- ☐ Stratégie non co-construite

Calendrier prévisionnel des actions

- Dès que possible pour pouvoir mettre en œuvre les actions dédiées

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité

Mesure 14

Former les acteurs socioprofessionnels publics et privés aux techniques et pratiques durables pour une prise en compte de la biodiversité.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Former les acteurs des secteurs clés aux pratiques et techniques durables pour une prise en compte systématique de la nature dans leurs actions.

Description et contexte

- Former élus, techniciens, acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, économie, tourisme et loisirs, sport, santé.
- Intégrer des modules biodiversité aux référentiels de formation
- Déployer des formations par typologie de métier et/ou pour chaque secteur d'activité.
 - Créer un espace ressources « Formation » avec des experts référencés et valoriser des outils existants
- Créer un label spécifique type « Formation verte »

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARBE; OFB; CEREMA; OPCO ; CNFPT; CARIF OREF; ARF; AMF; Education nationale ; SRFD DRAAF PACA ; Enseignement supérieur;

Participants

- Chambres consulaires
- Structures expertes en biodiversité (CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur; LPO.; Groupe chiroptères de Provence etc.)
- Syndicats mixtes, Parcs et réserves naturelles

Résultats attendus

- Création et déploiement de modules de formation spécifique ;
- Acculturation des acteurs ;
- Montée en compétences des acteurs ;
- Evolution et mise en œuvre des pratiques professionnelles.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'acteurs formés
- Diversité des acteurs formés
- Maillage territorial
- Nombre et niveau de labellisations

Ecueils à éviter

- ☐ Manque de moyens financiers et de temps.
- ☐ Manque de mutualisation et fragmentation

Calendrier prévisionnel des actions

- 2025 pour l'identification des formations par types d'acteurs en partant de l'existant et la création de nouveaux modules.
- Animation en continue pour le déploiement sur les années suivantes avec expérimentation territoriale.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 15

Développer les dispositifs pédagogiques à destination des scolaires et créer une continuité pédagogique de la primaire aux formations professionnelles et universitaires.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Former les enfants à la relation au vivant dès leur plus jeune âge, dans le cadre du cursus scolaire.

Description et contexte

- Former le corps enseignant
- Identifier et diffuser des dispositifs existants en matière de biodiversité à destination du corps enseignants et des élèves
- Faire valoriser par le rectorat le rôle de l'enseignant référent biodiversité
- Co-construire des contenus pédagogiques en lien avec les professionnels de l'EEDD pour la montée en compétences du corps enseignant et/ou la réalisation de projets pédagogiques
- Développer les Aires Educatives en Région tous niveaux confondus

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Rectorats
- SRFD
- DRAAF PACA
- ARBE,
- OFB

Participants

- Les réseaux éducation et environnement (URCPIE, GRAINE, LPO, FNE) et les associations EEDD.
- Région, départements, communes

Résultats attendus

- Prise en compte de la biodiversité dans les contenus pédagogiques ;
- Développement du savoir des enseignants et des élèves sur la biodiversité

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'aires éducatives ;
- Nombre d'enseignants formés ;
- Nombre d'élèves sensibilisés ;
- Nombre de dispositifs déployés

Ecueils à éviter

- ☐ Difficulté d'accès à l'information
- ☐ Manque de temps des enseignants pour se former
- ☐ Manque de moyens financiers de l'Education nationale

Calendrier prévisionnel des actions

- 2025 pour l'identification .
- Animation en continue pour le déploiement sur les années suivantes.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

LA NATURE, UNE ALLIÉE POUR REpondre AUX BESOINS VITAUX

Défi Respirer : Préserver un air de qualité et la captation carbone

- 16 Développer et soutenir les programmes d'acquisition des connaissances sur la biodiversité forestière et sur les impacts de la DFCI sur cette biodiversité.
- 17 Concilier les travaux DFCI et la prise en compte de la biodiversité.
- 18 Pérenniser et déployer les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature.
- 19 Préserver et restaurer les habitats naturels prioritaires de l'interface terre-mer : les zones humides, lagunes, milieux dunaires, garrigues littorales, herbiers de posidonies et fonds côtiers dégradés.
- 20 Préserver la biodiversité des sols et restaurer les sols dégradés.

Défi Disposer d'eau : Réduire les pressions et préserver les services rendus par la biodiversité aquatique

- 21 Etudier l'impact de la restitution de l'économie d'eau sur les milieux.
- 22 Revoir les autorisations de prélèvements suite aux économies d'eau réalisées pour les adapter au changement climatique.
- 23 Faire respecter les débits minimums biologiques (DMB), qui sont supérieurs aux débits réservés.
- 24 Restaurer et déployer les trames bleues et turquoises ainsi que les espaces de bon fonctionnement..
- 25 Organiser des retours d'expérience des acteurs sur des projets de conservation et de mise en valeur de la biodiversité.

Défi Se nourrir : Faire de la biodiversité une alliée pour l'agriculture et l'alimentation

- 26 Accompagner localement les agriculteurs au développement de pratiques agroécologiques vertueuses pour la santé humaine, des écosystèmes et des sols.
- 27 Renforcer les travaux de recherche sur des pratiques agricoles, d'élevage, aquacoles et de pêche favorables à la biodiversité
- 28 Renforcer la couverture du territoire en programmes alimentaires territoriaux (PAT) et leur prise en compte de la biodiversité.
- 29 Soutenir l'accessibilité à une alimentation issue de productions favorables à la biodiversité et à la santé humaine, des écosystèmes et des sols et en phase avec les contraintes climatiques
- 30 Soutenir, renforcer et entretenir les infrastructures agroécologiques sur le long terme (haie, mare, messicoles, mellifères) et en évaluer l'efficacité.

Mesure 16

Développer et soutenir les programmes d'acquisition des connaissances sur la biodiversité forestière et sur les impacts de la DFCI sur cette biodiversité.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Concilier les travaux DFCI et la prise en compte de la biodiversité.

Description et contexte

Faire le lien entre les instances existantes pour améliorer la compréhension et la lisibilité des enjeux. Cette mesure doit permettre de concilier la protection contre les incendies et la préservation des écosystèmes naturels, en favorisant la coopération, l'échange de connaissances et la compréhension mutuelle des acteurs.

- S'appuyer sur l'observatoire régional sur les sols (mesure 4) pour mettre en relation des acteurs DFCI et biodiversité, pour partager des ressources, des outils de gestion, des bases de données et des cartographies des zones sensibles.
- S'appuyer sur les instances existantes : comité Régional DFCI ; groupe de travail « biodiversité-DFCI-Paysage » recensant les expériences « réussies »; échelles départementales; échelles locales; comité de Massifs; comités Natura 2000.
- Promouvoir une coopération renforcée entre les institutions locales, régionales et nationales impliquées dans la DFCI et celles chargées de la protection de la biodiversité.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Maître d'ouvrage DFCI / FORSAP
- Gestionnaires espaces naturels
- Entreprises privées
- CNPF

Participants

Résultats attendus

- Formations
- Valorisation et échanges d'expériences
- Instances de concertation

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de formations
- temps d'animation

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Mise en œuvre dès que possible pour des résultats attendus au plus vite.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Planification écologique de l'Etat

Mesure 17

Concilier les travaux DFCI et la prise en compte de la biodiversité.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Concilier les travaux DFCI et la prise en compte de la biodiversité.

Description et contexte

Les travaux DFCI, qui visent à réduire le risque d'incendie et à limiter leur propagation, peuvent parfois entrer en conflit avec les objectifs de conservation de la biodiversité. Toutefois, avec une approche intégrée et une planification réfléchie, il est possible de concilier ces deux objectifs :

- Identifier et cartographier les zones à haute valeur écologique (habitats d'espèces menacées, écosystèmes fragiles) afin d'éviter ou de minimiser l'impact des travaux DFCI dans ces zones sensibles
- Respect des sols et pas de coupe en dessous de 5 ou 10 cm
- Respect d'un calendrier d'intervention dans les secteurs à enjeux : limiter les travaux DFCI durant les périodes critiques pour la faune (nidification, reproduction) afin de réduire les impacts sur les populations animales. Cela peut inclure le décalage des périodes d'intervention ou l'adaptation des techniques pour réduire les nuisances.
- Privilégier l'utilisation de techniques DFCI alternatives (broyage sélectif, création de pare-feux naturels, éco-pâturage, etc)
- Renforcer les échanges entre les gestionnaires DFCI et les experts en biodiversité et mobiliser systématiquement un expert sur ces sujets pour les secteurs à enjeux.
- Former les équipes chargées des travaux DFCI aux enjeux de la biodiversité et aux pratiques respectueuses de l'environnement.

Acteurs impliqués

Pilote possible

- Région Sud

Participants

- MO DFCI
- Gestionnaires espaces naturels

Résultats attendus

- réduction de l'impact
- développement de chantiers "exemplaires"
- association mutuelle / suivi de chantier

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- surveillance des populations d'espèces sensibles et la qualité des habitats après les interventions
- Nombre de formation

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Mise en œuvre dès que possible.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Planification écologique de l'Etat

Mesure 18

Pérenniser et déployer les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Adapter les modes de gestion forestière aux évolutions climatiques.

Description et contexte

Face aux impacts croissants du changement climatique, il est nécessaire de renforcer la résilience des forêts en les protégeant dans leur dimension multifonctionnelle, favorisant la séquestration du carbone et le maintien d'écosystèmes résilients tout en assurant leur renouvellement de manière durable.

Cela passe par la poursuite et l'accélération des expérimentations sur le terrain, la mise en œuvre de stratégies innovantes de régénération mais aussi de régénération naturelle, et la mobilisation des ressources et des acteurs pour soutenir ces efforts à long terme.

Actions existantes à accélérer :

- S'appuyer sur la régénération naturelle des essences locales ;
- Poursuivre les recherches pour sélectionner les espèces les plus résilientes, expérimenter la plantation d'essences diversifiées en appliquant un suivi scientifique
- Tester différentes techniques sylvicoles adaptées au changement climatique (mélange d'essences, éclaircie proactive, dépressage, cloisonnement, etc) prenant en compte la biodiversité
- Préserver et restaurer des écosystèmes forestiers sains et maintenir des forêts riches en biodiversité pour réduire les risques naturels.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- CNPF
- ONF
- Etat (ministère de l'Agriculture)
- Communes forestières

Participants

- Gestionnaires forestiers
- Conservatoires botaniques
- Organismes de formation
- Propriétaires / représentants des propriétaires
- Associations naturalistes

Résultats attendus

- Documents de gestion actualisés et plus de documents de gestion qui permettront une mise en gestion effective pouvant impliquer la futaie irrégulière, la libre évolution, la production avec conservation d'îlots sénescents conformément au nouveau SRGS et au SRADDET.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Augmentation du nombre et de la surface à laquelle s'applique les documents de gestion
- Taux de reprise en plantation ou hectares sur lesquels la régénération naturelle a été tentée et réussie.
- Biomasse Forestière
- Suivi de la température du sol

Ecueils à éviter

- ☐ Proposer un modèle « tout fait »

Calendrier prévisionnel des actions

- Permanent, en gestion « agile » car il faut s'adapter de manière continue

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

Mesure 19

Préserver et restaurer les habitats naturels prioritaires de l'interface terre-mer : les zones humides, lagunes, milieux dunaires, garrigues littorales, herbiers de posidonies et fonds côtiers dégradés.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Accroître la protection des herbiers de Posidonie et restaurer ceux dégradés et détruits

Description et contexte

Pour mener des mesures de conservation pertinentes sur ces espaces, l'identification des espèces et habitats 100% dépendants de l'interface Terre Mer est un préalable indispensable. Pour cela, il s'agira de :

- Lister les habitats et identifier les espèces inféodées à ces habitats ou dont le cycle de vie dépend des 2 milieux (faire un inventaire et une cartographie des habitats situés à l'interface terre- mer - supralittoral et médiolittoral supérieur - et état de conservation)
- Mettre en place un groupe de travail transversal multi-acteurs
- Diffuser et valoriser la liste des habitats et espèces retenus

Par ailleurs, les lagunes saumâtres ont un rôle important pour le maintien de la biodiversité (oiseaux/ poissons/amphibiens/Flore, etc) et rendent de nombreux services (atténuation de l'érosion et du trait de côte). Ils sont soumis à de fortes pressions (urbanisation/artificialisation, tourisme, activités portuaires et industrielles. La préservation et la restauration de ces habitats dégradés constituent un enjeu important. Il sera nécessaire de :

- Décliner un Plan régional (du CBN, Pole lagune et GRMM et d'amélioration de connaissance)
- Préserver les Zones Humides et les prairies inondables de l'urbanisation via la préemption des espaces (par le Conservatoire du Littoral)
- Eviter le drainage de ces zones, assurer leur classement en « zones inondables »
- Garrigues littorales juste interface falaise/maquis : éviter la divagation touristique par mise en défend sur des tronçons sensibles (pas de mise en défend partout mais en zone de replat ou il existe des micro-habitats remarquables)

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Identification: ARBE, CBNMED, CEN, LPO
- Lagunes, milieux dunaires : CBNMED, Pôle relais lagunes méditerranéennes, LPO
- Zones Humide : Conservatoire du Littoral, CEN, Gestionnaire de site (collectivités en fonction des compétences)

Participants

- Tour du Valat, Parcs nationaux, DREAL, OFB, PNR Camargue, Parc Marin de la Côte Bleue, AERMC, AMU, Conservatoire du littoral, référents biodiversité des collectivités littorales, Gis Posidonie, etc.

Résultats attendus

- Liste des espèces et habitats de l'interface terre-mer (référentiel commun) produite.
- Réduction / absence d'artificialisation

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'espèces et d'habitats identifiés 100% dépendants de l'interface terre-mer
- Superficies préservées
- Nombre d'oiseaux en halte migratoire

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Etape 1 : identification des habitats 100% dépendants de l'interface Terre-Mer.
- Etape 2 : préservation et restauration des habitats dégradés

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Stratégie européenne pour la biodiversité

Mesure 20

Préserver la biodiversité des sols et restaurer les sols dégradés

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Préserver les capacités d'absorption de carbone des sols

Description et contexte

- Réunir les acteurs et proposer un séminaire de recherche pour adopter un protocole homogène sur l'évolution des sols couvrant les différents types de paysages de la région Sud (littoraux, plaines, zones alpines, massifs), pour mieux identifier les zones à risques (érosion, désertification, pollution, salinisation, acidification, assèchement, humidité) et mieux comprendre comment les caractéristiques géographiques influencent ces phénomènes.
- Organiser des réunions de travail pour élaborer le protocole.
- Réaliser en parallèle une étude globale systémique sur les sols de la région et leurs fonctionnalités (nature et caractéristiques, répartition, services écosystémiques, potentialité, perméabilité, etc.) pour ajuster les stratégies de gestion des sols en fonction des spécificités locales. S'appuyer sur le RMQS (réseau national des Mesures de la Qualité des Sols).
- Créer des indicateurs de suivi.
- Faire connaître l'ensemble des résultats via la création d'un observatoire régional
- Publier du contenu régulièrement sur l'observatoire, actualiser les données.

Acteurs impliqués

- Région
- ARBE

Participants

RMQS (GIS sols) , INRAE, Ste Canal de Provence, INRAE Montpellier, Université Aix Marseille, AFES, Chambre d'agriculture

Résultats attendus

- Disposer des données fiabilisées, partagées, validées.
- Disposer d'un maillage représentatif et bien réparti sur l'ensemble du territoire.
- Identification des sols dégradés.
- Création d'un observatoire régional sur les sols.
- Définition d'une trame brune régionale.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de publications de l'observatoire.
- Nombre de visites sur l'observatoire.
- Nombre d'outils faisant référence à l'observatoire.
- Nombre de protocoles émis.

Ecueils à éviter

- ☐ Observatoire sans exploitation de données
- ☐ Délaisser l'observatoire

Calendrier prévisionnel des actions

- Harmonisation d'un protocole commun avec identification des zones à instrumenter et mobilisation des propriétaires et financeurs : 2 ans.
- Acquisition et pose du matériel : 1 an.
- Création de l'observatoire régional sur les sols : 6 mois
- Analyse et valorisation/interprétation des données : dès le début des analyses, à continuer sur du très long terme (50 ans).

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

Mesure 21

Etudier l'impact de la restitution de l'économie d'eau sur les milieux.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : S'assurer de l'adéquation besoins / ressources en priorisant les économies d'eau et le bon fonctionnement des milieux.

Description et contexte

Les travaux de ces dernières années concernant la modernisation de l'irrigation agricole (notamment grâce aux contrats de canaux) ont permis d'économiser des quantités importantes d'eau brute qui ne sont ainsi pas prélevées dans les milieux aquatiques (plusieurs dizaines de millions de m³/an). Mais ce « retour au milieu » revêt un sens très large, et peut signifier :

- 1/ la réduction des volumes prélevés en tête par le canal, qui peut :
 - soit s'écouler dans le cours d'eau prélevé, dans le tronçon court-circuité par le canal,
 - soit (notamment dans le système Durance) être maintenu dans un barrage et alloué dans la Durance ou ailleurs à un autre moment (alimentation du compte épargne-volume),
- 2/ le soutien des débits d'un autre milieu naturel autre que le milieu prélevé ;

Il nous faut identifier les secteurs où l'impact sur la biodiversité est le plus important afin de prioriser les milieux nécessitant cette restitution. Cette priorisation peut se faire sur les bases des résultats de la mesure 32.

Acteurs impliqués

Pilote possible

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée
Corse

Participants

- Syndicats de rivière
- Région SUD
- Associations syndicales d'irrigants
- Bureaux d'études eau/environnement

Résultats attendus

- Déterminer les milieux à favoriser pour l'utilisation des économies d'eau générées par l'irrigation agricole.
- Le résultat final est de posséder un outil d'aide à la décision pour la destination la plus pertinente des économies d'eau.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de milieux pouvant bénéficier des économies d'eau.

Ecueils à éviter

- ☐ Cette étude d'envergure régionale doit nécessiter une phase importante de concertation pour désamorcer les conflits possibles entre usagers.

Calendrier prévisionnel des actions

- Etude complexe nécessitant de nombreuses compétences

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible

- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible

- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Planification écologique de l'Etat

Mesure 22

Revoir les autorisations de prélèvements suite aux économies d'eau réalisées pour les adapter au changement climatique.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : S'assurer de l'adéquation besoins / ressources en priorisant les économies d'eau et le bon fonctionnement des milieux.

Description et contexte

D'importants travaux de rénovation de réseaux et de modernisation d'infrastructures d'irrigation ont été réalisées ces dernières années. Elles ont permis d'économiser de grandes quantités d'eau qui ont pu ainsi bénéficier aux milieux aquatiques et préserver leur bon fonctionnement. En conséquence, la révision des autorisations de prélèvement, qui est inscrite dans les textes (art L214-4 du Code de l'Environnement) doit pouvoir s'appliquer afin de garantir à la fois la mise en œuvre effective des économies d'eau, l'efficacité des substitutions de ressources et un partage équitable des efforts entre usagers et territoires. La mesure propose de rendre effective la révision des autorisations de prélèvement.

Acteurs impliqués

Pilote possible

- Etat (DDT, DREAL, OFB)

Participant

Agence de l'Eau

Résultats attendus

- Baisse des prélèvements dans les milieux
- Economies d'eau prélevées en faveur des milieux.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'autorisations de prélèvement revues
- Volumes d'eau économisés

Ecueils à éviter

- ☐ Effectifs de l'Etat insuffisants
- ☐ Multiplication des dérogations (lobbying des différents usages)

Calendrier prévisionnel des actions

- La mesure est continue dans le temps.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Planification écologique de l'Etat

Mesure 23

Faire respecter les débits minimums biologiques (DMB), qui sont supérieurs aux débits réservés.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : S'assurer de l'adéquation besoins / ressources en priorisant les économies d'eau et le bon fonctionnement des milieux.

Description et contexte

Le débit minimum biologique est le débit minimum à laisser dans une rivière pour garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui y vivent (macrophytes, poissons, macro invertébrés, ...). Il peut être différent du débit réservé prévu par les textes (art. L214-18 du Code de l'Environnement). L'objectif de la mesure est de mettre en cohérence les débits réservés au droit des ouvrages de prélèvement avec les débits minimum biologiques déterminés par des approches scientifiques.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Etat : DDT, OFB, DREAL

Participants

- Agence de l'Eau
- Syndicats de rivière
- Scientifiques, Bureaux d'étude
- Associations de protection des milieux aquatiques

Résultats attendus

- Préservation des écosystèmes aquatiques (habitats et espèces)

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'arrêtés d'autorisation revus

Ecueils à éviter

- ☐ Effectifs de l'Etat insuffisants
- ☐ Multiplication des dérogations (lobbying des différents usages)

Calendrier prévisionnel des actions

- La mesure est continue dans le temps.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Planification écologique de l'Etat

DEFI DISPOSER D'EAU : REDUIRE LES PRESSIONS ET PRESERVER LES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITE AQUATIQUE

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

24

Mesure 24

Restaurer et déployer les trames bleues et turquoises ainsi que les espaces de bon fonctionnement.

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Améliorer la fonctionnalité et la résilience des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

Description et contexte

Les écosystèmes aquatiques et humides de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont très diversifiés (rivières, torrents, fleuves, lacs, marais, tourbières, etc.) incluant des milieux créés par l'homme (retenues, rizières, canaux d'irrigation, etc...). Ces écosystèmes abritent une biodiversité exceptionnelle issue de l'influence croisée des reliefs, du climat et de la géologie de la région. Exposés à un déficit hydrique estival et à des températures naturellement élevées, ces milieux aquatiques sont très sensibles aux variations saisonnières de la température et des précipitations.

Malmenés depuis des décennies par l'homme, ils ont subi beaucoup d'aménagements, voire de destructions causées par l'intensification des usages (remembrement agricole, lutte contre les inondations, irrigation, AEP, urbanisation, etc...). Sachant par ailleurs que notre région est un hot spot du changement climatique et qu'une étude de 2017 a montré que nos milieux aquatiques sont vulnérables à ces changements climatiques, il est impératif de travailler à la restauration de ces réservoirs et corridors de biodiversité (restauration de ripisylves, des zones humides, des espaces de liberté des cours d'eau, des continuités biologiques et sédimentaires...).

Acteurs impliqués

Pilote possible

- Syndicats de rivière, d'étang, de lac, de nappe (SM, EPAGE)

Participants

- Etat
- Agence de l'Eau
- Région
- Département

Résultats attendus

- Retour au bon fonctionnement des cours d'eau
- Restauration de la biodiversité

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de zones humides restaurées
- Km de cours d'eau réhabilités

Ecueils à éviter

- ☐ Manque de financements
- ☐ Concurrence avec la protection des biens et des personnes, l'activité agricole ou le développement économique

Calendrier prévisionnel des actions

- Action à mener en continu par les gestionnaires de milieux aquatiques avec l'aide des financeurs et dans le cadre de documents planificateurs et/ou opérationnels de type SAGE, contrats de milieu, PTGE, PPRE, etc.....

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

Mesure

25

Organiser des retours d'expérience des acteurs du petit et du grand cycle de l'eau sur des projets de conservation et de mise en valeur de la biodiversité.

Objectif prioritaire : Mieux articuler petit cycle et grand cycle de l'eau par la gouvernance et la mutualisation des expériences.

Description et contexte

- Accroître la connaissance des acteurs de l'aménagement en matière de prise en compte de l'eau et de la nature dans les projets. Mettre en lien les acteurs de l'aménagement durable : poursuivre de l'animation du GT Territoires perméables (parkings perméables, schémas de renaturation, etc.), organiser des réunions partenariales, clubs, réseaux en lien avec les sujets de l'aménagement durable...
- Accompagner les collectivités et aménageurs dans leurs projets afin d'améliorer la prise en compte des enjeux eau et biodiversité : conseils aux collectivités, acteurs de l'aménagement, appui-minute, avis sur projets, organisation de réunions d'information auprès d'élus et techniciens...
- Diffuser et mettre à disposition des outils produits (mémentos, vidéos...).
- Favoriser la mise en lien des structures d'accompagnement sur les questions d'aménagement durable en lien avec l'eau.
- Renforcer l'accompagnement sur le thème de la gestion écologique des espaces verts en région (en lien avec Ecojardin, Plantons local)
- Organiser des événements sur le sujet (journées techniques, webinaires)
- Pérenniser et renforcer l'observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques (OREMA).

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Agence de l'Eau
- Région
- ARBE

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 26

Accompagner localement les agriculteurs au développement de pratiques agroécologiques vertueuses pour la santé humaine, des écosystèmes et des sols.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Développer une production adaptée au climat régional et favoriser la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des modes de gestion favorables à la nature

Description et contexte

- Réaliser un diagnostic participatif avec les agriculteurs pour comprendre leurs pratiques actuelles, leurs contraintes (économiques, techniques, logistiques), et leurs besoins spécifiques.
- Proposer des formations sur les pratiques agroécologiques adaptées aux réalités locales
- Créer ou renforcer des réseaux d'agriculteurs locaux pour favoriser l'échange de bonnes pratiques
- Accompagner le déploiement du Groupe Régional d'Action Phyto (GRAP)
- Réaliser des études et des expérimentations montrant l'efficacité des pratiques agroécologiques
- Faciliter l'accès aux aides financières pour les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques agroécologiques.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Chambre d'agriculture
- Région Sud

Participants

- Agriculteurs, collectivités locales, experts, consommateurs, institutions financières, GRAB, stations d'expérimentation, SMAVD

Résultats attendus

- Augmentation du nombre d'exploitation en agroécologie
- Meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'agriculteurs qui s'engagent dans les pratiques agroécologiques
- Inventaire de la biodiversité

Ecueils à éviter

- ☐ Politiques publiques non favorables
- ☐ Aides financières attribuées sans concertation des politiques publiques

Calendrier prévisionnel des actions

- Mesure impulsée mais à accompagner tout au long de la mise en œuvre de la SRB.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

Mesure 27

Renforcer les travaux de recherche sur des pratiques agricoles, d'élevage, aquacoles et de pêche favorables à la biodiversité

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectifs prioritaires :

- Soutenir les programmes de recherche et les conservatoires de variétés, d'espèces animales et d'espèces agricoles cultivées en région.
- Accompagner la pêche artisanale locale dans le développement d'une pêche durable

Description et contexte

Action 1 : Renforcer les travaux des stations d'expérimentation sur des pratiques agricoles et d'élevage favorables à la biodiversité.

Développer l'approche des solutions fondées sur la nature pour une agriculture plus résiliente.

Le changement climatique, les pollutions, les espèces exotiques envahissantes, les ravageurs de cultures impactent fortement les pratiques agricoles. Cependant en agriculture, la nature peut également être source de solutions pour faire face à tous ces défis.

Les recherches s'attacheront également à tester une grande variété d'espèces, notamment locales (sont anciennes) ainsi que de nouvelles espèces, pour évaluer leur adaptation au changement climatique.

Les travaux de recherche devront également étudier les impacts socio-économiques des modifications des pratiques agricoles et d'élevage, pour adapter au mieux les solutions de manière durable.

Action 2 (action SNB) : Apporter des solutions techniques et innovantes pour réduire les impacts sur les espèces et écosystèmes marins de la pêche professionnelle.

- Développer un réseau d'expérimentation de techniques de pêche innovantes avec les professionnels de la pêche
- Poursuivre la recherche pour limiter les pressions sur le milieu marin en améliorant la sélectivité des engins et en réduisant les interactions négatives avec les espèces

La recherche et le développement R&D de nouvelles techniques de pêche moins impactantes sur les habitats ou limitant les captures accidentelles d'espèces protégées pourra se porter prioritairement sur le réseau d'aires marines protégées comme laboratoire d'expérimentation de nouvelles techniques. Les travaux de recherches porteront également sur les impacts socio-économiques des modifications des pratiques de pêches, pour adapter au mieux les solutions de manière durable.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- INRAE
- IFREMER

Participants

- Chambres consulaires
- Comités des pêches
- OFB
- Structures professionnelles

Résultats attendus

- Mise en oeuvre de nouvelles pratiques
- Amélioration de la biodiversité des milieux agricoles
- Elaboration de listes d'espèces animales et végétales adaptées aux changements climatiques et aux pressions sanitaires

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de projets R&D sur les pratiques intégrant les SFN
- Nombre de nouvelles mesures

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Mesure 28

Renforcer la couverture du territoire en projets alimentaires territoriaux (PAT) et leur prise en compte de la biodiversité.

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Développer la consommation de produits de proximité durables en lien avec les programmes alimentaires territoriaux

Description et contexte

- Cartographier le territoire régional pour identifier les zones où les PAT sont peu développés voire absents.
- Informer et sensibiliser les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, entreprises locales, associations) sur les enjeux de la biodiversité et les avantages des PAT pour le développement local durable.
- Créer des partenariats et de la concertation entre les collectivités locales, les institutions scientifiques, les agriculteurs, et les acteurs de la biodiversité pour élaborer des PAT.
- Inclure des objectifs de biodiversité dans les stratégies et actions des PAT existants.
- Développer de nouveaux PAT qui intègrent dès le départ des pratiques favorisant la biodiversité.
- Identifier des financements pour soutenir les actions des PAT en faveur de la biodiversité.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région sud
- Chambres d'agriculture
- DRAAF
- Agriculteurs

Participants

- Associations
- Etablissements d'enseignement agricole

Résultats attendus

- Consommation locale en circuit court
- Intégrer des enjeux biodiversité dans les PAT
- Développement de la biodiversité dans les terres agricoles

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Taux de couverture du territoire en PAT

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Action existante à renforcer sur le long terme.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 29

Soutenir l'accessibilité à une alimentation issue de productions favorables à la biodiversité et à la santé humaine, des écosystèmes et des sols et en phase avec les contraintes climatiques

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Développer la consommation de produits de proximité durables en lien avec les programmes alimentaires territoriaux

Description et contexte

Action 1 : Communiquer et sensibiliser un plus grand nombre autour de l'enjeu de préserver la biodiversité pour améliorer l'alimentation et la qualité de la vie.

Sous-actions :

* Structurer des ateliers déclinés à chaque âge de la vie : enfants, personnes « fragilisées » (handicapées seniors en soin...), actifs (via les actions RSE des entreprises notamment), publics des quartiers de la politique de la ville (QPV), acteurs et publics de l'insertion, pour sensibiliser :

- au « bien manger », via notamment les parcours « de la fourche à la fourchette » ;
- à la réduction du gaspillage alimentaire.

* Créer des documents et outils (fresques, jeux, ateliers cuisines... « toucher-goûter-cueillir-sentir »)

* Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau régional et local. Communiquer sur les sites institutionnels harmonisés entre local et région

Action 2 : Développer l'offre de produits dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (épiceries solidaires, vracs).

Action 3 : Soutenir l'accompagnement pour la réalisation de jardins partagés, notamment dans les QPV.

Action 4 : Promouvoir la fabrication de plats à partir de produits frais et de saison (ateliers cuisine, semaine du goût...), notamment dans les QPV.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- Départements

Participants

- Associations travaillant sur l'alimentation et l'environnement (GRAINE PACA, CPIE, FNE PACA)
- Bailleurs sociaux

Résultats attendus

- Changement des comportements alimentaires
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Valorisation des biodéchets
- Les populations des QPV ont un accès facilité à l'alimentation saine et locale

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nb d'animations mises en œuvre
- Nb de magasins de producteurs et épiceries solidaires (VRAC, AMAP), notamment en QPV

Ecueils à éviter

- ☐ Veiller à la bonne coordination des actions et argumentaires entre le niveau régional et local

Calendrier prévisionnel des actions

- Annuelle avec plusieurs temps forts dans l'année (saisonnalité)
- A déployer sur une période de 3 à 5 ans (pluriannuel)

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 30

Soutenir, renforcer et entretenir les infrastructures agroécologiques sur le long terme (haie, mare, messicoles, mellifères) et en évaluer l'efficacité.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Reconquérir les infrastructures écologiques dans l'ensemble des agroécosystèmes

Description et contexte

- Établir des objectifs précis et sélectionner des indicateurs de suivi
 - Pour les infrastructures agroécologiques : nombre de haies plantées, présence de plantes nectarifères et pollinifères etc.
 - Pour les infrastructures écologiques : suivis de biodiversité, état des corridors écologiques....
- Etablir un suivi quantitatif, année après année de l'évolution des haies en région : attention fort niveau de complexité si le suivi se veut exhaustif. Cette action peut être conduite en partenariat avec l'IGN, la DRAAF et le GRCIVAM.
- Etablir un suivi qualitatif, ponctuellement, sur la base d'un échantillon diversifié d'un réseau infrastructures agroécologiques et écologiques
- Communiquer les résultats aux acteurs concernés (agriculteurs, collectivités, partenaires financiers) et au grand public.
- Intégrer les enseignements pour les futurs projets

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Etat
- Région
- Conseils Départementaux

Participants

- Chambre d'agriculture, associations d'agriculteurs, RREN, départements d'organismes de recherche (INRAE)

Résultats attendus

- Renforcer la diffusion des savoirs et des sources de financement pour rendre les infrastructures écologiques et agroécologiques plus résilientes

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Dispositif commun ou dispositifs mutualisés
- Grille commune d'évaluation des mesures
- Publication des résultats

Ecueils à éviter

- ☐ Manque de financement sur des actions d'évaluation

Calendrier prévisionnel des actions

- Mesure à conduire sur le long terme

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

LA NATURE, L'ATOUT MAJEUR POUR AMENAGER ET DEVELOPPER LES TERRITOIRES

Défi Habiter : Aménager avec la nature

- 31 Mettre à jour l'identification des trames vertes et bleues régionales et identifier les nouvelles trames écologiques, brunes (sols), noires (nocturnes), blanches (bruits), de vieux bois et aériennes, stratégiques dans les capacités de déplacement des espèces pour s'adapter au changement climatique.
- 32 Développer et renforcer la nature en ville, notamment en mobilisant l'ensemble des acteurs..
- 33 Favoriser les actions de désartificialisation/désimperméabilisation et de renaturation, en restaurant les sols dégradés et en végétalisant et gérant durablement les surfaces libérées
- 34 Renforcer la participation des acteurs concernés par les projets d'aménagement pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité à l'échelle des projets.
- 35 Déployer un club « aménagement et biodiversité » sur le modèle du « club des infrastructures et biodiversité ».
- 36 Accompagner les collectivités dans l'identification des zones d'exclusion pour la production d'énergies renouvelables (loi APER- Accélération pour les énergies renouvelables) et les inclure dans les documents d'urbanisme..

Défi Se déplacer : Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour des infrastructures de transport résilientes et respectueuses de la nature

- 37 Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour adapter les infrastructures linéaires aux risques naturels liés au changement climatique et systématiser la transparence écologique des infrastructures existantes.
- 38 Identifier des zones où toute nouvelle fragmentation doit être évitée, en s'appuyant sur les résultats des études d'identification des trames écologiques (mesure 5).
- 39 Intégrer la biodiversité dans les enjeux d'entretien des infrastructures tout en assurant une gestion différenciée.
- 40 Réaliser une étude sur l'impact du bruit sur les espèces (sur terre et en mer) pour identifier une trame blanche régionale.

Défi Produire : Faire des acteurs économiques des acteurs clés de la préservation de la nature

- 41 Dresser des catalogues d'actions (exemples concrets) en fonction des filières et des catégories d'entreprises pour structurer et faciliter le partage de bonnes pratiques.

- 42 Renforcer l'acquisition des connaissances sur l'impact de la production d'énergie sur la biodiversité et les valoriser au travers d'un outil de capitalisation et d'animation. Connaître et développer les projets alliant biodiversité et EnR (notamment photovoltaïque en surface artificialisée en zone urbaine, toitures, parkings).
- 43 Lutter contre la pollution plastique et contre les dépôts sauvages de déchets
- 44 Utiliser le réseau PRECI (plateforme régionale de l'économie circulaire) pour mettre en lien les entreprises engagées, les acteurs de l'accompagnement et les acteurs institutionnels.
- 45 Favoriser les connexions entre acteurs de la biodiversité et acteurs de l'insertion

Défi Se divertir : Accueillir sans nuire

- 46 Réaliser des études d'impact de la fréquentation sur la biodiversité et créer un outil pour mesurer la capacité de charge des milieux. Améliorer le transfert d'informations de données de biodiversité aux plateformes de sports, de loisirs et culturelles pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.
- 47 Rationnaliser la fréquentation des espaces naturels dans l'espace et dans le temps.
- 48 Aider et accompagner fortement les changements de modèles des manifestations de loisir, culturelles et sportives pour parvenir à des événements 100% écoresponsables.
- 49 Structurer une offre de découverte de la nature régionale qui prenne en compte les problématiques de surfréquentation.
- 50 Travailler avec les professionnels du tourisme pour mettre en place une communication valorisant la nature régionale tout en renforçant sa préservation et en prenant en compte la multifonctionnalité des espaces naturels.

Mesure 31

Mettre à jour l'identification des trames vertes et bleues régionales et identifier les nouvelles trames écologiques, brunes (sols), noires (nocturnes), blanches (bruits), de vieux bois et aériennes, stratégiques dans les capacités de déplacement des espèces pour s'adapter au changement climatique.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Identifier et prendre en compte les continuités écologiques et les grandes ruptures de continuités dans les documents de planification pour un aménagement durable.

Description et contexte

Les trames vertes et bleues identifiées dans le SRADDET/SRCE datent de 2014 sur la base de données anciennes. Également, les méthodes de modélisations se sont perfectionnées et les sources de données enrichies. De plus, d'autres continuités écologiques ont émergé - trame turquoise, trame noire, trame brune, trame blanche et trame aérienne – pour mieux prendre en compte les cycles de vie des espèces et les pressions s'y exerçant. De plus, le contexte de sobriété foncière et de ZAN, d'accélération du changement climatique et du déclin généralisé de la biodiversité implique de bénéficier de ces nouvelles données, modélisations et d'avancer sur le fonctionnement de certaines de ces continuités écologiques.

Actions à mettre en œuvre :

Certaines sous-actions présentées ci-dessous n'ont pas le même niveau d'avancement notamment concernant les travaux sur les trames vertes et bleues initiés en 2011. A contrario, les trames blanches et aériennes n'ont pas fait l'objet d'actions de niveau régionales.

- Actualiser le SRCE/SRADDET avec des données (cartographie de naturalité, trame noire, etc.) et des méthodes renouvelées (Omniscape/fragscape, intégration du changement climatique, fonctionnalités de groupes d'espèces, etc.).
- Identifier les corridors climatiques au niveau régional ainsi que les obstacles au déplacement des espèces.
- Collecter des données supplémentaires pour identifier et cartographier les nouvelles trames (brune, noire, de vieux bois, blanche et aérienne). Cela inclut l'analyse pédologique de la qualité des sols, les zones forestières d'enjeux écologiques (forêts anciennes, vieilles forêts et forêts matures), des niveaux de pollution lumineuse (radiances) et sonore, établir des listes de groupes d'espèces/taxons bioindicateurs pour considérer les trames blanches et aériennes en région, ainsi identifier des zones à préserver pour toutes les trames.
- Sensibiliser sur l'importance et la prise en compte des TVB et des nouvelles trames (brune, noire, blanche, de vieux bois et aérienne) dans la planification et l'aménagement.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région, ARBE, DREAL, OFB, Agence de l'eau, Métropoles, Départements, Cerema (trame noire), ONF/CRPF (trame forestière)

Participants

- Club infrastructures et biodiversité, CEN, LPO, FNE et CPIE (sensibilisation), CBN, laboratoires de recherche, bureaux d'études, GREC Sud, MNHN, EPCI, aires protégées (PNR, PN, etc.), DEAC, BRGM (sol), etc.

Résultats attendus

- L'identification des différentes trames au niveau régional.
- La prévision des continuités écologiques de demain face aux effets du changement climatique.
- L'intégration des trames dans les documents de planification et d'urbanisme ainsi que dans les projets d'aménagement.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Cartographies régionales trames verte, bleue et noire.
- Cartographies infrarégionales des trames brunes réalisées.
- Les listes d'espèces/groupes d'espèces bioindicateurs pour les trames blanches et aériennes.
- Le SRADDET et des SCoT intègrent le SRCE/SRADDET actualisé et les nouvelles trames.

Ecueils à éviter

- ☐ Ne pas corroborer systématiquement avec des données de terrain pour valider les modélisations.
- ☐ Ne pas harmoniser les données pour valorisation en open data.

Calendrier prévisionnel des actions

- Certaines actions peuvent être mises en place plus rapidement : actualisation du SRCE/SRADDET, trame noire et sensibilisation : 3 ans.
- Autres actions : 5 à 10 ans.
- Engagement financier sur le moyen terme.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 32

Développer et renforcer la nature en ville, notamment en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Concevoir le bâti et l'espace public avec les solutions fondées sur la nature.

Description et contexte

Dans le contexte du changement climatique et des mesures d'adaptation nécessaires à mettre en place :

- Multiplier les espaces de nature principalement en milieu urbain : les sélectionner pour mailler le territoire. Exemples : micro-forêts urbaines, jardins partagés, friches...
- Avoir plus d'espaces de nature en ville avec une meilleure accessibilité
- Mettre en place des parcours botaniques et santé
- Désimperméabiliser et renaturer les espaces urbains (cours d'écoles, parkings...) en corrigeant l'existant, en intégrant les nouvelles technologies pour les projets en cours ou à venir
- Sensibiliser, communiquer avec les habitants.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Communes / EPCI / EPAGE

Participants

- Association de naturalistes et d'éducation à l'environnement, OFB, ARBE, CEREMA, Bailleurs, citoyens, acteurs de l'éducation, Collectivités, agences d'urbanisme, services Urbanisme/Villes, Agences de l'Eau

Résultats attendus

- Renforcer les continuités écologiques (vertes et bleues)
- Développer des Atlas de la Biodiversité communaux
- Eviter les risques d'inondations
- Préserver les ilots de fraîcheurs

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- Augmentation des surfaces vertes en ville
- Nombre d'espèces et d'individus
- Nombre d'arbres plantés (vigilance sur les espèces d'arbres qui doivent être adaptées au territoire)
- Observation locale de la faune et de la flore : retour de certaines espèces, baisse des températures dans les ilots de fraîcheurs
- Evaluer l'impact sur le bien-être des personnes
- Observation des évènements naturels majeurs

Ecueils à éviter

- ☐ Gentrification verte (augmentation des prix des loyers dans ces espaces)
- ☐ Séparation des eaux et des eaux pluviales

Calendrier prévisionnel des actions

- Mise en opérationnabilité 12-24 mois minimum
- 3 à 5 ans pour l'ensemble des travaux à mener

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Mesure 33

Favoriser les actions de désartificialisation/désimperméabilisation et de renaturation, en restaurant les sols dégradés et en végétalisant et gérant durablement les surfaces libérées

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Développer des modes de gestion des infrastructures vertueux pour la nature et résilients face au changement climatique.

Description et contexte

Contexte : mise en œuvre de la sobriété foncière et du ZAN (loi Climat et Résilience). Les actions de désartificialisation/désimperméabilisation nécessitent des actions de renaturation.

Actions à mettre en œuvre :

- Identifier les potentiels de désartificialisation/désimperméabilisation et de renaturation dans les trois métropoles, les 16 communautés d'agglomération de la région et les opérateurs routiers (dont autoroutiers), ferroviaires, portuaires aériens et les inscrire dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i)). S'appuyer sur la démarche développée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- Développer des plans d'actions intercommunaux de désartificialisation/désimperméabilisation et de renaturation en recourant systématiquement aux solutions basées sur la nature (dunes, zones humides restaurées, végétalisation, etc.). Il s'agit également de développer des mesures compensatoires pour les habitats sableux de l'interface Terre-Mer ;
- Mener ces plans d'actions avec de l'ingénierie de renaturation.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux sur les avantages des actions de désartificialisation/désimperméabilisation et de renaturation pour la biodiversité, la qualité de vie, et la résilience face changement climatique.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Métropoles, Communautés d'agglomération, Etablissement public foncier, Département, Escota, SNCF réseau, DIRMED, VNF, CNR Port de Marseille-Fos, de Toulon et de Nice, Aéroports Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, DREAL, OFB,
- Région, Agence de l'eau, ADEME

Participants

- Cerema, ARBE, PNR, bureaux d'études (ingénierie renaturation)

Résultats attendus

- Des espaces de l'interface terre-mer ; des parkings ; des surfaces délaissées et les sites associés aux infrastructures de transport désartificialisés et renaturés.
- Les acteurs cibles sensibilisés à l'intérêt de la désimperméabilisation et de renaturation

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- 3 plans d'actions métropolitains ;
- 16 plans d'actions intercommunaux (communautés d'agglomération) ;
- Plans d'actions pour les opérateurs routiers (dont autoroutiers), ferroviaires, portuaires et aériens
- Nb d'ha désartificialisés et renaturés

Ecueils à éviter

- ☐ Manque de disponibilité (connaissance et retours d'expérience) de l'ingénierie notamment pour la renaturation.
- ☐ Vision court-termiste : la renaturation mobilise le temps long pour en apprécier les bénéfices.

Calendrier prévisionnel des actions

- Identifier les potentiels de désartificialisation et de renaturation dans les trois métropoles : 3 ans.
- Identifier les potentiels de désartificialisation et de renaturation dans les 16 communautés d'agglomération : 8 ans (objectifs de deux/an) .
- Développer des plans d'actions métropolitains de désartificialisation/désimperméabilisation : 5 ans.
- Développer des plans d'actions dans les 16 communautés d'agglomération : 10 ans
- Mener ces plans d'actions : 15 ans
- Mener des actions de sensibilisation : 15 ans

Investissement financier

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 34

Renforcer la participation des acteurs concernés par les projets d'aménagement pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité à l'échelle des projets.

Objectif prioritaire : Concevoir le bâti et l'espace public avec les solutions fondées sur la nature.

Description et contexte

Associer l'ensemble des acteurs de l'aménagement à toutes les étapes du projet et les gestionnaires d'espaces protégés et associations de protection de l'environnement dès l'amont du développement des projets.

- Définir les étapes clés du projet, de la planification à la réalisation et recenser l'ensemble des acteurs qu'il faut associer à chaque étape.
- Impliquer les gestionnaires d'espaces protégés et les associations environnementales dès les premières réflexions sur le projet et s'assurer du bon partage de données biodiversité, paysage, techniques, économiques
- Utiliser une grille d'analyse des enjeux facilement accessible, commune à tous les acteurs de l'échelle régionale, cf. action C).
- Faire valider les propositions par l'ensemble des parties prenantes, en intégrant les retours des gestionnaires d'espaces protégés et des associations environnementales.
- S'appuyer sur des mutualisations déjà existantes et sur des retours d'expérience.
- mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi post-projet avec les gestionnaires d'espaces protégés et les associations environnementales pour veiller à la pérennité des actions engagées.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Communes / EPCI (à l'échelle du projet)
- ARBE
- Porteurs de projets

Participants

- Gestionnaires Espaces protégés
- Associations de protection de l'environnement
- Acteurs de l'ingénierie présents sur le territoire.

Résultats attendus

- Prise en compte des bonnes pratiques et des différents enjeux
- Changement de mentalité des porteurs de projets par rapport à la perception des structures de protection de l'environnement
- Augmentation du nombre de projets exemplaires

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- % de projets réalisés
- Nombre de réunions de concertation / comités réunis
- Qualité et nombre d'acteurs associés

Ecueils à éviter

- ☐ Que chaque partie campe sur ses positions
- ☐ Que la prise en compte de la biodiversité soit considérée comme un frein

Calendrier prévisionnel des actions

- Avant la réalisation du projet dès la phase de planification jusqu'à l'après-travaux et le suivi sur le long terme

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

Mesure 35

Déployer un club « aménagement et biodiversité » sur le modèle du « club des infrastructures et biodiversité ».

Défi transversal de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.

Objectif prioritaire : Concevoir le bâti et l'espace public avec les solutions fondées sur la nature.

Description et contexte

Depuis 2014, le club « infrastructures et biodiversité » réunit les gestionnaires de réseaux d'infrastructures linéaires, des opérateurs en matière de biodiversité (PNR, LPO, etc.) et des collectivités locales pour partager et mettre en place une communauté « métier » entre les acteurs du monde des infrastructures et de la biodiversité. Sous un format similaire, il s'agit par cette mesure de développer un club régional sur l'aménagement et la biodiversité. Les solutions fondées sur la nature (SfN) sont encore peu développées en région même si le projet LIFE ARTISAN en cours et piloté par l'OFB permettra de renforcer leur utilisation. La prise en compte des continuités écologiques reste également encore insuffisante. Un tel club technique permettrait donc de renforcer le recours aux SfN et de préserver et restaurer les continuités écologiques pour la biodiversité, la qualité de vie et la résilience climatique dans un contexte de sobriété foncière (ZAN).

Actions à mettre en œuvre :

- Mettre en place le projet européen DesirMED (pilotage par la Région Sud). Ce projet vise à constituer une gouvernance au travers d'un réseau/club sur les SfN et les connectivités écologiques pour acculturer les acteurs à ces deux outils, permettre les échanges techniques, apporter une d'ingénierie technique et financière, susciter le développement et le financement de projets en la matière. Pour cette action, il sera nécessaire de s'appuyer et de complémentariser les réseaux existants (par exemple TEN).
- Organiser des journées techniques (DesirMED), des visites de terrain.
- Organiser et diffuser les retours d'expérience (fiches REX, reportages, etc.) notamment via les REX du projet LIFE ARTISAN.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région (pilotage DesirMED)
- ARBE
- OFB
- DREAL
- Agence de l'eau
- ADEME

Participants

EPCI (directions/services urbanisme et biodiversité), Agences d'urbanisme, Cerema, Bureaux d'études accompagnant les EPCI dans la planification et les projets d'aménagement, ensemble des acteurs intervenant sur la biodiversité (PNR, réseau des PNR, gestionnaires espaces naturels, association naturalistes, GEMAPIens)

Résultats attendus

- Un réseau d'acteurs structuré et dynamique.
- Les SfN sont systématiquement mobilisées dans l'aménagement grâce à des ressources claires et accessibles.
- Des continuités écologiques véritables alliées de la planification et de l'aménagement.
- Une sobriété foncière qualitative avec les SfN et les continuités écologiques.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Un club technique biodiversité et aménagement mis en place
- Nombre de réunions du club
- Nombre de participants à des journées ou visites.
- Nombre de projets concrets démarrés de préservation/restauration (dont études préalables).

Ecueils à éviter

- ☐ Des réunions ne débouchant pas sur des projets concrets
- ☐ Le surplus de guides, documents techniques (nouveaux).
- ☐ Faire doublon avec des réseaux et des dynamiques existants (club infrastructures et biodiversité, TEN, etc.).

Calendrier prévisionnel des actions

- Mettre en place et animer le club technique prévu dans le projet européen DesirMED (pilotage par la Région Sud) : 1 an pour mise en place et poursuite à long terme
- Organiser des journées techniques (DesirMED), des visites de terrain : dès le début du club technique et poursuite à long terme
- Organiser et diffuser les retours d'expérience (fiches REX, reportages, etc.). 2 ans et poursuite à long terme

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible, 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Planification écologique de l'Etat

Mesure 36

Accompagner les collectivités dans l'identification des zones d'exclusion pour la production d'énergies renouvelables (loi APER-Accélération pour les énergies renouvelables) et les inclure dans les documents d'urbanisme.

Défis transversaux de la mesure



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Planifier en préservant les zones écologiques à enjeux et en restaurant les fonctionnalités écologiques.

Description et contexte

Dans un contexte d'érosion rapide de la biodiversité, la transition énergétique en particulier ne doit pas conduire à accélérer le déclin de la biodiversité (y compris les espaces naturels et semi-naturels). Il est ainsi capital de planifier l'installation des EnR en intégrant prioritairement les enjeux de biodiversité. Trois actions sont identifiées dans ce cadre par la SRB. Les actions préalables de connaissance de l'impact de la production d'énergie sur la biodiversité sont prises en compte par la mesure 42.

Ici, il s'agira :

- d'identifier les surfaces artificialisées (incluant les infrastructures) disponibles en zones urbaines et agricoles (toitures, parkings, infrastructures linéaires, etc.) permettant d'accueillir les installations photovoltaïques.
- d'identifier des zones d'exclusion de développement local des EnR (dans le cadre de la loi APER) contribuant aux bonnes fonctionnalités écologiques en s'appuyant sur les actions développées par la mesure 42 et sur le développement d'une gouvernance territoriale. Pour identifier ces zones, il sera nécessaire de s'appuyer sur les connaissances naturalistes, sur les documents stratégiques (Chartes de PNR, documents d'urbanisme identifiant les continuités écologiques, etc.) et sur les acteurs ressources (Etablissements publics, collectivités locales, associations, bureaux d'études, etc.).
- d'intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme ces zones préférentielles d'installations photovoltaïques et ces zones d'exclusion contribuant aux bonnes fonctionnalités écologiques (SCoT, PCAET, PLU(i)).

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- EPCI, Région, DREAL, OFB, ADEME, Agence de l'eau, Comité régional de l'énergie

Participants

- DDT, PNR, Parcs nationaux, Chambres départementales de commerce et d'industrie, Chambres départementales d'agriculture, Safer, CEN, LPO, FNE, Bureaux d'étude.

Résultats attendus

- Développement du photovoltaïque au sol en dehors des espaces naturels et semi-naturels.
- Les espaces artificialisés sont utilisés pour développer les EnR
- Préservation des continuités écologiques.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Ratio (en MW installés ou en surface à arbitrer) entre les projets réalisés en zone artificialisés et en espaces naturels et semi-naturels.
- Nombre de documents de planification et d'urbanisme intégrant les surfaces artificialisées d'accueil pour les installations photovoltaïques et les zones d'exclusion de développement local des EnR

Ecueils à éviter

- ☐ Opposer développement des EnR et déclin généraliser de la biodiversité ;
- ☐ Polarisation des débats entre les pro EnR et les défenseurs de la biodiversité

Calendrier prévisionnel des actions

- Identifier les surfaces artificialisées d'accueil les installations photovoltaïques : 3 ans
- Identifier des zones d'exclusion de développement local des EnR (dans le cadre de la loi APER) contribuant aux bonnes fonctionnalités écologiques : 3 ans
- Intégrer dans les documents de planification et d'urbanisme les zones préférentielles d'installations photovoltaïques et ces zones d'exclusion : 4 ans

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

DEFI SE DEPLACER : MOBILISER LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR DES INFRASTRUCTURES RESILIENTES ET RESPECTUEUSES DE LA NATURE

37

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 37

Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour adapter les infrastructures linéaires aux risques naturels liés au changement climatique et systématiser la transparence écologique des infrastructures existantes

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Réduire les impacts négatifs des infrastructures linéaires de transport sur la biodiversité, notamment sur les réseaux ferroviaires et routiers : résorber les points noirs prioritaires d'ici à 2030

Description et contexte

Ne sont pas considérés ici les nouveaux projets dont la transparence écologique relève d'obligations réglementaires (étude d'impact).

Il s'agit ici de systématiser la transparence écologique et d'inciter à son amélioration en cas de travaux sur des infrastructures existantes sur les réseaux de transports autoroutiers, routes nationales, départementales, communales, ferroviaires, fluviales (Rhône), les ports ainsi que les aéroports et les aérodromes. Ces actions pourront se concentrer dans un premier temps dans les 19 secteurs prioritaires identifiées dans le SRADDET mais pourront être mise en œuvre plus localement en fonction des enjeux de risques naturels et de transparence écologique identifiés au niveau infra.

Également, la majorité des solutions de transparence écologique sont apportées par des solutions grises types écoducs ou écoponts mais pourraient être améliorée dans la conception et le choix des matériaux (par exemple biosourcés) et favoriser les infrastructures existantes par des solutions fondées sur la nature (SfN) (exemple : restauration de zones humides à proximité d'un crapauduc).

De plus, les SfN sont à mobiliser et à déployer pour prévenir et gérer les risques naturels majeurs liés au changement climatique (submersion marine, éboulement/érosion, inondations, incendies, fortes chaleurs). Par exemple, la restauration de forêts / boisements pour stabiliser les sols et éviter les risques d'éboulement/érosion.

Actions à mettre en œuvre :

- S'appuyer sur le club « infrastructures et biodiversité » pour mettre en œuvre les actions de transparence écologique et développer la stratégie régionale de résilience des infrastructures face au changement climatique.
- Accompagner techniquement les gestionnaires d'infrastructures pour développer des stratégies locales via un Appel à manifestation d'intérêt pour améliorer la transparence écologique et mobiliser les SfN face aux risques naturels en lien avec les acteurs concernés par les emprises (directs et indirects).
- Réaliser des travaux de transparence écologique sur les infrastructures et mettre en place des SfN pour gérer et prévenir les risques naturels.
- Inscrire dans les documents d'urbanisme les éléments de transparence écologique des infrastructures routières nécessaires.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Etat
- Région
- Département
- Métropoles
- Cerema

Participants

- Gestionnaires d'infrastructures : gestionnaire autoroutier, AOT/AOM, CD, SNCF, RTE, Métropoles, communes, DIRMED, VNF, CNR Port de Marseille-Fos, de Toulon et de Nice, Aéroports Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Hyères, Avignon-Provence
- Bureau d'études, associations

Résultats attendus

- Réduction des collisions sur les sections traitées.
- Des gestionnaires d'infrastructures accompagnés.
- Des infrastructures plus vertueuses dans leur conception.
- Des infrastructures plus résilientes face aux risques naturels avec les SfN.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Suivi de collisions routières, fluviales, marines et aériennes.
- Etat des populations avant/après (mais multifactoriel).
- Suivi des dégâts liés aux risques naturels (coûts financier et humains)

Ecueils à éviter

- ☐ Complexité à mobiliser l'ensemble des acteurs concernant le déploiement des SfN face aux risques naturels (des travaux prévus en dehors des emprises des gestionnaires d'infrastructures)
- ☐ Difficulté de mobilisation des maîtres d'ouvrage.
- ☐ Ingénierie et coût des travaux importants.

Calendrier prévisionnel des actions

- Club infrastructures et biodiversité : tout le long de la démarche.
- Accompagnement technique des gestionnaires d'infrastructures via un Appel à manifestation d'intérêt : 2 ans.
- Réaliser des travaux de transparence écologique sur les infrastructures et mettre en place des SfN pour gérer et prévenir les risques naturels : 5-10 ans

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible; 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Planification écologique de l'Etat

Mesure 38

Identifier des zones où toute nouvelle fragmentation doit être évitée, en s'appuyant sur les résultats des études d'identification des trames écologiques (mesure 5 et 32).

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Réduire les impacts négatifs des infrastructures linéaires de transport sur la biodiversité, notamment sur les réseaux ferroviaires et routiers : résorber les points noirs prioritaires d'ici à 2030

Description et contexte

La fragmentation des habitats est la principale cause de la perte de la biodiversité. Maintenir et restaurer la naturalité et la fonctionnalité des écosystèmes régionaux est nécessaire, le maintien des continuités écologiques a été identifié par le SRADDET comme un enjeu majeur de la préservation de la biodiversité. Les continuités écologiques concernent la trame verte et bleue mais aussi les nouvelles trames brunes (sols), noires (nocturnes), blanches (bruits), de vieux bois et aériennes.

Cette action est en complémentarité des mesures 5 et 32.

Les secteurs sensibles doivent être identifiés et restaurés avant de devenir des points noirs.

1. Dans la suite de la mesure 32, il convient d'identifier dans l'élaboration de chaque trame les zones de fragmentation à restaurer.
2. Constituer une méthode pour caractériser les zones sensibles à enjeux de préservation des espèces et des habitats soumis à de fortes pressions et ce par typologie de milieux (aquatique, agricole, forestier, zone urbaine, aérien etc.).
3. Qualification de ces espaces (enjeux écologiques, fonctionnalités, intensité des pressions, capacités de résilience) et du contexte dans lequel ils s'inscrivent (PNR, syndicats de rivières, etc.).
4. Hiérarchisations.
5. Etudier quel outil de protection est adapté pour les zones identifiées sensibles.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- ARBE
- Interco

Participants

- BE, CEREMA, DREAL, Agence de l'eau, monde associatifs (FNE, LPO)

Résultats attendus

- L'identification de zones sensibles, la prise en compte de ces dernières dans les documents d'urbanisation et la mise en place d'outil de protection.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de zones sensibles

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Identification 4 ans (peut commencer en même temps et après la mesure d'identification des trames), les actions de connaissance sont plus avancées pour la TVB.

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 39

Intégrer la biodiversité dans les enjeux d'entretien des infrastructures tout en assurant une gestion différenciée

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Favoriser les convergences entre les politiques de transports et celles de protection de la nature.

Description et contexte

Cette mesure porte sur les réseaux de transports autoroutiers, routes nationales, départementales, communales, ferroviaires, fluviales (Rhône), les ports ainsi que les aéroports et les aérodromes. Ces actions pourront se concentrer dans un premier temps dans les 19 secteurs prioritaires identifiées dans le SRADDET mais pourront être mise en œuvre plus localement en fonction des enjeux de risques naturels et de transparence écologique identifiés au niveau infra.

Actions à mettre en œuvre :

- Identifier les secteurs à enjeux pour adopter une gestion différenciée et adaptée : réaliser des inventaires de la biodiversité type ABC (atlas de la biodiversité communale) comme éléments de diagnostic permettant d'identifier les secteurs à enjeux et des suivis sur le long terme. Des inventaires mutualisés entre plusieurs gestionnaires pourraient envisagés.
- Evaluer les pratiques existantes pour les adapter si nécessaires et revoir les cahiers des charges des sous-traitants pour renforcer l'intégration de la biodiversité dans les pratiques de gestion en fonction des secteurs à enjeux.
- S'appuyer sur le club « infrastructures et biodiversité » pour des échanges d'expériences et développer une culture commune dans la prise en compte de la biodiversité et la gestion différenciée.
- Dans les 19 secteurs prioritaires du SRADDET/SRCE, assurer la cohérence entre les gestionnaires sur ces espaces via le club « infrastructures et biodiversité ».
- Former les acteurs chargés de l'entretien des espaces aux bonnes pratiques pour la conservation de la biodiversité (gestion différenciée, saisonnalité, etc.).
- Inscrire la gestion différenciée et la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification urbaine (SCoT) et les stratégies locales de développement durable (PCAET, stratégie locale de biodiversité, etc.).

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Etat
- Région
- Département
- Métropoles
- CNFPT

Participants

- Gestionnaires d'infrastructures : gestionnaire autoroutier, AOT/AOM, CD, SNCF, RTE, Métropoles, communes, DIRMED, VNF, CNR Port de Marseille-Fos, de Toulon et de Nice, Aéroports Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur, Toulon Hyères, Avignon-Provence

Résultats attendus

- Des gestionnaires d'infrastructures formés et accompagnés (CNFPT et Club infrastructures et biodiversité).
- Les documents de gestion des infrastructures et les pratiques d'entretien intègrent la biodiversité.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de REX partagés
- Nombre de formation
- Nombre d'inventaires et de suivis
- Nombre de secteurs prioritaires ayant fait l'objet de gestion cohérente de la part de plusieurs gestionnaires d'infrastructures.
- Nombre SCoT et stratégies locales de développement durable ayant intégré des objectifs de gestion différenciée

Ecueils à éviter

- ☐ Critère de prix des sous-traitants au détriment de la biodiversité

Calendrier prévisionnel des actions

- Inventaires et suivis : amont et long terme
- Evaluer les pratiques : immédiatement mais dépendant de chaque gestionnaire
- Cohérence entre gestionnaire dans les 19 secteurs prioritaires : 3 ans
- Echange d'expériences : 2 ans
- Formation : immédiatement et annualisé
- SCoT et les stratégies locales de développement durable : à prévoir dans chaque révision - 2027

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



DEFI SE DEPLACER : MOBILISER LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR DES INFRASTRUCTURES RESILIENTES ET RESPECTUEUSES DE LA NATURE

40

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 40

Réaliser une étude sur l'impact du bruit sur les espèces (sur terre et en mer) pour identifier une trame blanche régionale.

Défi transversal de la mesure



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Favoriser les convergences entre les politiques de transports et celles de protection de la nature.

Description et contexte

L'ensemble des sons d'origine anthropique sont susceptibles de produire des effets indésirables tant pour les humains que pour la faune. Le bruit oblige les espèces à modifier leur comportement naturel, et a un impact sur leur santé. La trame blanche permet de favoriser les continuités écologiques des espèces dépendantes de la communication sonore pour leur cycle de vie (reproduction, navigation de certaines espèces, territorialité, relations sociales...), notamment des oiseaux.

S'appuyer sur la méthode expérimentale du CEREMA pour le milieu terrestre :

- Recueillir toute information liée à l'urbanisme, à l'environnement, à la biodiversité, au bruit et toute information utile à la prise en compte des paysages sonores en intégrant le spectre perçu par les différentes espèces présentes sur le territoire ;
- Etablir une analyse croisée des données de bruit, avec les données sur la trame verte et bleue et sur la biodiversité présente localement ;
- Créer des indicateurs et des indices acoustiques pour caractériser les paysages sonores, en s'appuyant sur des enregistrements en continu pendant 24 heures minimum afin d'identifier et caractériser les événements sonores potentiellement dérangeants pour la faune ;
- Intégrer des préconisations dans les documents de planification
- Formulation de recommandations générales à destination des professionnels et du grand public.

Pour le milieu marin : La pollution sonore est un enjeu particulièrement prégnant pour la faune marine.

- Définir le niveau de bruit individuel par navire ;
- Fixer des objectifs de seuils de bruit à ne pas dépasser, pour des vitesses données ;
- Cibler des mesures de réduction applicables ;
- Evaluer l'efficacité par modélisation et test réel.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de plan de gestion

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure

41

Dresser des catalogues d'actions (exemples concrets) en fonction des filières et des catégories d'entreprises pour structurer et faciliter le partage de bonnes pratiques.

Objectif prioritaire : Accompagner les entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité

Description et contexte

Les entreprises ne se sentent pas suffisamment concernées par la biodiversité ou ne savent pas comment elles pourraient agir.

- Identifier les réseaux d'accompagnement d'entreprises (par champ emplois/ formations, en lien avec le travail réalisé par l'OFB) et les prestataires (BE, têtes de réseau) capables d'accompagner les entreprises dans leurs demandes d'aide/ bilans etc, notamment pour celles qui souhaitent s'engager en tant qu'Entreprise Engagée pour la Nature (EEN)
- Faire monter en compétence les accompagnateurs experts des dispositifs clés d'accompagnement, en particulier CEDRE
- Intégrer des modules biodiversité dans les parcours d'accompagnement sur la transition écologique, pour sensibiliser l'entreprise aux risques liés à l'effondrement de la biodiversité, pour les inciter à penser à des stratégies d'adaptation/ diversification...
- Mieux faire connaître les dispositifs existants en organisant des réunions d'information sur les territoires régulièrement.
- Partager et faire connaître les expériences : Organiser des visites croisées mise en valeur de bonnes pratiques et des Biodiv'Tour à destination des entreprises
- Construire des catalogues d'actions par filière
 - Recenser les actions en lien avec des experts biodiversité (notamment en lien avec le recensement le travail en cours de l'OFB sur les EEN)
 - Définir les plateformes de diffusion des catalogues (par filière)
- Organiser des événements "retours d'expérience" pour rendre les « actions biodiversité » tangibles et valoriser le « E » de ERC
- Organiser des visites de terrain : Cibler les réseaux sur lesquels s'appuyer et travailler filière par filière

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- OFB
- ARBE
- CCI
- CMA,
- Chambre d'agriculture
- Accompagnateurs experts CEDRE

Participants

- Têtes de réseau
- Chambres Consulaires
- Association d'entreprises
- Région

Résultats attendus

- Les entreprises engagent des démarches pour la préservation de la biodiversité et sont reconnues pour leur action
- Les entreprises deviennent actives dans la préservation de la biodiversité
- Les bonnes pratiques sont partagées
- Les différentes filières s'engagent dans des actions favorables à la biodiversité

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de nouvelles entreprises engagées dans les démarches
- Nombre de parcours d'accompagnement qui intègrent des modules biodiversité
- Nombre d'accompagnateurs experts sensibilisés sur le volet biodiversité
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un module sur la biodiversité
- Nombre de catalogues d'action réalisés
- Nombre d'évènements/visites de terrain organisés.

Ecueils à éviter

- ☐ Ne pas avoir suffisamment de moyens humains et financiers
- ☐ La biodiversité ne doit pas être intégrée pour remplir une obligation,
- ☐ Greenwashing

Calendrier prévisionnel des actions

- Mise en œuvre immédiate pour un déploiement sur 5 ans avec l'idée de contribuer massivement à l'échelle régionale à l'atteinte de l'objectif fixé par la SNB à savoir 5000 entreprises engages pour la nature en 2030 contre 300 actuellement au niveau national

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la Biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030



Planification écologique de l'Etat

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure

42

Renforcer l'acquisition des connaissances sur l'impact de la production d'énergie sur la biodiversité et les valoriser au travers d'un outil de capitalisation et d'animation. Connaître et développer les projets alliant biodiversité et EnR (notamment photovoltaïque en surface artificialisée en zone urbaine, toitures, parkings).

Objectif prioritaire : Accompagner les entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité

Description et contexte

Tous les modes de production d'électricité, les réseaux de transport et de distribution électrique, ont des impacts sur la biodiversité, l'eau, l'air, les sols et directement ou indirectement sur la faune et la flore. Les données sur cet impact de la production d'énergie sur la biodiversité sont parcellaires et/ou dispersées dans les études d'impact spécifiques à chaque projet. Il importe d'avoir une vision globale.

- Associer l'ensemble des parties prenantes via des comités ou instances de gouvernance et avoir une réflexion à l'échelle des EPCI
- Réaliser des diagnostics d'impact cumulé : Prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, paysagers, et économiques (agriculture, tourisme, etc),
- Développer une plateforme synthétique présentant l'ensemble des secteurs non compatibles avec le déploiement des ENR (synthèse des zonages réglementaires, zonages d'inventaire, etc.) ainsi que les secteurs à prioriser. Lien avec l'action 3.1 pour l'identification de ces zones.
- Intégrer les données produites par les bases de données naturalistes, avec au préalable une harmonisation et une synthétisation des données produites par les différentes bases

Intégrer les résultats dans les documents de planification et les documents sectoriels (volet ENR des plans paysages, PPR, Projet Alimentaire Territorial)

Acteurs impliqués

Pilote possible

- Plateforme Connaissance des Territoires : Région /Etat

Participants

- EPCI
- Gestionnaires d'espaces naturels et associations de protection de l'environnement
- Services de l'Etat : DREAL, DDT, OFB, CEREMA, ADEME
- Agences d'urbanismes / CAUE
- Métha'synergies

Résultats attendus

- Outil cartographique et animations associées
- Rapport / diagnostics élaborés
- Communication des rapports / diagnostics aux instances existantes (lien avec les CRAP / commission régionale du patrimoine et des sites, comité régional de la biodiversité)

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

- Création de l'instance de gouvernance territoriale
- Nombre de diagnostics réalisés
- Pourcentage du territoire couvert par des diagnostics
- Nombre d'utilisateurs de l'outil

Ecueils à éviter

- ☐ Enième outil de cartographie non utilisé
- ☐ Empilement des procédures
- ☐ Informations trop nombreuses : synthèse en amont

Calendrier prévisionnel des actions

- Action à mettre en place de manière permanente et à articuler avec l'élaboration et la révision des documents de planification

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 43

Lutter contre la pollution plastique et contre les dépôts sauvages de déchets

Objectif prioritaire : Accompagner les entreprises à une meilleure prise en compte de la biodiversité

Description et contexte

Actions sur la pollution plastique

- Sensibiliser aux enjeux des pollutions plastiques (tout public, enfants, organisateurs d'événements, entreprises, acteurs du tourisme).
- Inciter à la diminution de l'usage des matières plastiques.
- Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements ou démarches promotionnelles.
- Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires.
- Promouvoir l'utilisation de matériaux durables
- Gérer, valoriser et recycler les déchets plastiques
- Faire adhérer l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, entreprises...) du territoire régional aux deux chartes :
 - Charte régionale « Sud zéro déchets plastiques »
 - Charte nationale « Plages sans déchets plastiques »
- Soutenir la mise en œuvre des plans d'actions préconisés par les deux chartes.

Actions sur les dépôts sauvages

- Cartographier et analyser qualitativement les dépôts sauvages de déchets sur le territoire régional (types de déchets, nature et cause de l'incivilité...) .
- Mettre en place des stratégies de communication ciblées sur les acteurs responsables des incivilités.
- Déployer des mesures préventives et correctives (résorption) adaptées à chaque site.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

Participants

Résultats attendus

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 44

Utiliser le réseau PRECI (plateforme régionale de l'économie circulaire) pour mettre en lien les entreprises engagées, les acteurs de l'accompagnement et les acteurs institutionnels.

Objectif prioritaire : Mettre en place un réseau impliquant les entreprises et les autres acteurs clés du territoire afin de renforcer les échanges et les mises en synergie.

Description et contexte

En privilégiant des réseaux préexistants :

- Expérimenter la mise en place d'une communauté d'entreprises, organisations et experts de la biodiversité pour avoir de la lisibilité en termes de ressources / retours d'expériences / pratiques
- Améliorer la visibilité des événements type webinaires, formations, petits déjeuners, tables rondes...en lien avec les enjeux biodiversité

Acteurs impliqués

Pilote possible

- Région

Participants

- ARBE
- DIRECCTE, DREAL
- ADEME,
- CCI, CMA
- CRESS

Résultats attendus

- Favoriser les synergies
- Partager les expériences
- Démultiplier les initiatives

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'acteurs impliqués (par catégories)
- Nombre d'initiatives partagées

Ecueils à éviter

- ☐ Rester entre acteurs engagés et ne pas impliquer de nouvelles structures

Calendrier prévisionnel des actions

- 2 ans pour l'expérimentation
- Action continue pour la communication des événements

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure

45

Favoriser les connexions entre acteurs de la biodiversité et acteurs de l'insertion

Objectif prioritaire : Mettre en place un réseau impliquant les entreprises et les autres acteurs clés du territoire afin de renforcer les échanges et les mises en synergie.

Description et contexte

- Favoriser/prioriser les enjeux de biodiversité intégrés dans les actions des acteurs de l'insertion sociale
- Faciliter l'accès à la commande publique des acteurs de l'insertion sociale travaillant dans le secteur de la biodiversité.
- Créer un pôle d'animation de réseau réunissant les acteurs de la biodiversité et du secteur de l'insertion sociale
- Contractualiser des périodes d'immersion longues dans les collectivités pour des activités de préservation de biodiversité
- Faire monter en compétences le personnel d'encadrement et d'accompagnement au sein de l'insertion par l'activité économique sur les sujets de la biodiversité
- Créer des "initiations biodiversité" pour les acteurs sociaux
- Prendre en charge un accompagnement à la renaturation des fonciers bâtis impliquant les habitants des quartiers et personnes en insertion .

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- DREETS/ Départements/ Région/caisse des dépôts et des consignations/CORAC acteurs de l'insertion ... CRESS

Participants

- LPO/UPV/Chantiers écoles/ bailleurs sociaux/ entreprises insertions / chantiers insertion/ ONF/ EPCI/ SNCF. Paysan urbain.../ PNN/PNR/RNR/ENS/RNN

Résultats attendus

- Création de réseaux locaux et régional
- Création d'actions collectives entre acteurs
- Valorisation et capitalisation du parcours d'insertion dans les collectivités et des compétences acquises
- Mieux préparer les salariés aux métiers en mutation
- Etre une vitrine pour toutes entreprises comme lieux à biodiversité positive

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre d'emplois créés intégrant les compétences biodiversités dans le secteur de l'IAE
- Nombre d'immersions longues en collectivités en lien avec la biodiversité
- Nombre d'encadrants formés
- Evolution des sorties positives vers des typologies de métiers biodiversité
- Dynamisme d'un réseau interacteurs (sociaux/biodiversité) : nombre de rencontres, de liens, de participants,...

Ecueils à éviter

- ☐ Instabilité des financements aux acteurs de l'IAE
- ☐ Absence de concertation avec les acteurs de l'IAE sur les objectifs à atteindre en termes de sortie positive vers l'emploi intégrant des compétences biodiversité
- ☐ Déconnexion des objectifs à atteindre avec les réalités et les diagnostics issus du terrain

Calendrier prévisionnel des actions

- A imaginer, construire et structurer sur la première période de la SRB et à mettre en oeuvre, à évaluer et à ajuster et conforter sur la deuxième période de la SRB

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 46

Réaliser des études d'impact de la fréquentation sur la biodiversité et créer un outil pour mesurer la capacité de charge des milieux. Améliorer le transfert d'informations de données de biodiversité aux plateformes de sports, de loisirs et culturelles pour permettre une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

Objectif prioritaire : Améliorer la connaissance sur la capacité de charge des milieux pour développer une vision transversale entre « capacité de charge » et « expérience client ».

Description et contexte

- Effectuer un diagnostic global sur la fréquentation des milieux et son impact sur la biodiversité (croisement sensibilité et fréquentation) : identifier des sites pilotes pour développer méthode pour étendre à x sites : connaissance des usages et usagers, des visiteurs. Besoins = Connaissance des espèces et des habitats (suivi + évaluation des impacts possibles) Méthodes/ Protocoles communs | impacts par pratiques et par milieux.
- Développer une méthode de calcul de la capacité de charge des milieux : réunir toutes les données biodiversité à disposition et mener des études sur les pratiques sportives loisir, tourisme sur les sites identifiés. Organiser l'application de la méthode de calcul aux sites identifiés.
- Pousser de la donnée biodiversité sur les applications et plateformes de sport de nature déjà existantes et les plus utilisées (périodes sensibles, conseils sur la pratique selon les périodes)

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Gestionnaires de sites et d'espaces naturels
- RREN
- ARBE

Participants

- Scientifiques (IMBE ; Analyses données satellites, ex-« Maison de la télédétection »)
- Acteurs de la démarche Biodiv'sports (LPO)
- Intégration LIFE BIODIV ET FREQUENTATION : ARBE

Résultats attendus

- Disposer d'une méthode coconstruite, et d'outils pour mener des études de terrain sur la capacité de charge des milieux
- Des plateformes sport impliquées dans la protection des milieux en diffusant les données et en sensibilisant.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- La méthode de calcul est coconstruite et partagée
- Son utilisation pour les sites identifiés et sa mise en œuvre dans les deux ans maximum
- Existence de données biodiversité dans plateformes sport

Ecueils à éviter

- ☐ Ne pas adopter une méthode de mesure objective, partagée et transversale
- ☐ Ne pas améliorer les dispositifs de récolte de données (ex : pose d'éco-compteurs)
- ☐ Concentration des flux : ne pas saturer les lieux secondaires dans le cadre de réorientation des flux touristiques

Calendrier prévisionnel des actions

- Développer une méthode de calcul de la capacité de charge : selon timing LIFE Biodiv et fréquentation et si possible dans l'année ou dans les 2 ans (à/c 2025)
- Pousser les données biodiversité sur plateformes sport loisir et tourisme les plus utilisées : idem

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Planification écologique de l'Etat

Mesure 47

Rationaliser la fréquentation des espaces naturels dans l'espace et dans le temps.

Objectif prioritaire : Organiser et désaisonnaliser la fréquentation en croisant les enjeux nature, changement climatique et les pratiques sportives et de loisir.

Description et contexte

Cette mesure vise à « alléger » la fréquentation des sites supportant un flux très important sur une période étendue de mai à octobre en région. Il est nécessaire de rationaliser les reports dans l'espace et dans le temps pour éviter des surcharges des milieux secondaires (report dans l'espace) et la charge continue dans le temps (désaisonnalisation)

- Mener des actions s'appuyant sur de multiples outils (calcul de la capacité de charge, alertes sur plateforme activités et réservation)
- Améliorer la formation et la sensibilisation des professionnels du tourisme (en formation initiale et sur le terrain), développer des outils d'accompagnement des pratiques (tels que la plateforme éco-solutions)
- Mener des actions de sensibilisation et de transformation des comportements (bien connaître les usagers et les usages : avoir des études de fréquentation annuelles et documentées)

Concernant les pics de fréquentation :

- Travailler sur la notion de dé-marketing (démarche qui consiste à utiliser les techniques marketing afin de réduire la demande pour un produit ou un service, ou tout au moins en diminuer sa consommation)
- Avoir des ambassadeurs du terrain sur une période étendue
- Soutenir les études de fréquentation menées par les EN
- Faciliter l'accès des professionnels à des solutions numériques pour connaître l'affluence dans les Espaces naturels et permettre la prise de décision (aménagement, suggestion d'alternative en cas de forte affluence sur un site...)

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARBE et CDT
- Comité régional du tourisme
- Service tourisme Région
- Fédération Régionale des Offices du Tourisme

Participants

- Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés
- Bureaux d'études (études de fréquentation et accompagnement sur l'adoption de nouveaux comportements)

Résultats attendus

- Rétablir un équilibre entre maintien de l'attractivité de la Région, la qualité de l'accueil et du bon état des milieux.
- Améliorer la connaissance des flux pour les gestionnaires de sites

Indicateurs

pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

- ☐ Report sur des périodes très sensibles au niveau écologique et sur des sites non dimensionnés et aménagés pour un accueil des usagers en nombre.
- ☐ Alerte sur acceptabilité des riverains et des espaces jusqu'alors intimes et peu fréquentés

Calendrier prévisionnel des actions

- Travailler sur les répertoires de formations des professionnels du tourisme

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Planification écologique de l'Etat

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 48

Aider et accompagner fortement les changements de modèles des manifestations de loisir, culturelles et sportives pour parvenir à des événements 100% écoresponsables.

Objectif prioritaire : Favoriser le développement de pratiques éco-responsables pour les activités, événements et sports de pleine nature

Description et contexte

- Créer les conditions pour favoriser la mutualisation des équipements et matériels au travers d'une plateforme unique
- Outiller les acteurs (acquisition de vaisselle réutilisable, acquisition et gestion de lave-vaisselle, catalogue de produits écoresponsables, guide de bonnes idées...)
- Bâtir plus largement une politique commune événementielle autour de la transition écologique (dont biodiversité) avec tous les acteurs du secteur.
- Massifier la formation et la sensibilisation des professionnels, collectivités, bénévoles, formateurs à la préservation de la biodiversité appliquée aux manifestations.
- Créer un outil numérique du type "Parcours écosolutions" (mis en place par l'interparcs tourisme de la Région SUD), appliqué aux acteurs d'évènements, afin qu'ils puissent s'inspirer, monter en compétence et mener leurs premières actions sur l'organisation de manifestations 100% écoresponsables

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région SUD / Direction de la culture /
- ARBE
- Un prestataire

Participants

- Collectif des acteurs de l'évènement ou associations concernées

Résultats attendus

- Réalisation de fiches techniques pour mener des actions collectives (par exemple monter une plateforme de mutualisation d'équipements entre acteurs) ou individuelles (à définir)
- Réalisation de capsules vidéos décrivant les actions menées par des pairs et les clés de réussite pour se lancer

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Développement de l'outil numérique et utilisation par les acteurs du secteur
- Déploiement des actions écoresponsables

Ecueils à éviter

- ☐ Outil difficile d'accès ou d'utilisation

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Planification écologique de l'Etat

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

Mesure 49

Structurer une offre de découverte de la nature régionale qui prenne en compte les problématiques de sur fréquentation.

Objectif prioritaire : Valoriser l'atout nature de la Région et faire de sa préservation un marqueur fort de l'attractivité touristique régionale

Description et contexte

- Le Comité Régional du Tourisme accompagne les EN pour orienter les flux et sensibiliser les visiteurs (via des campagnes marketing digitales multicanal et une aide au référencement optimal des sites internet) et valorise l'itinérance (inspiration pour parcours de découverte à vélo, à pied, thématiques, séjours...)
- Soutien à l'ARBE pour l'action Chemins de la biodiversité et aux Parcs naturels régionaux pour Chemin des Parcs
- Accompagner les partenaires et les espaces naturels dans leurs actions de gestion de la fréquentation (concilier l'optimisation des conditions d'accueil et la préservation de l'environnement) et si nécessaire l'émergence de chartes d'activités de pleine nature dans tous les PNR
- Soutenir la Marque valeurs Parcs Naturels Régionaux
- Soutenir les Opérations Grands Sites et Grands Sites de France
- Démarche LPO Sud'Biodiv à intégrer dans les actions menées

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- CRT
- ARBE

Participants

- Etat DREAL
- Interparcs tourisme
- LPO

Résultats attendus

- Favoriser une prise de conscience des visiteurs sur la fragilité des sites et leur capacité d'agir
- Développement de l'offre de découverte "alternative"

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de visiteurs sur les offres "packagées"

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Déjà en œuvre ou en cours pour une grande partie

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure

50

Travailler avec les professionnels du tourisme pour mettre en place une communication valorisant la nature régionale tout en renforçant sa préservation et en prenant en compte la multifonctionnalité des espaces naturels..

Objectif prioritaire : Valoriser l'atout nature de la Région et faire de sa préservation un marqueur fort de l'attractivité touristique régionale

Description et contexte

Actions auprès des professionnels

- Sensibilisation des professionnels
- Informations et ateliers de formation
- Mise à disposition d'outils (parcours éco solutions de l'interparc et capsules vidéo de témoignage de pros engagés)
- Labellisation des professionnels (clé verte, valeurs parcs naturels régionaux et Esprit parc)

Mettre en place la communication vers le grand public,

Action CRT en lien avec les espaces naturels et relayée par les parcs et les agences départementales de développement touristiques

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Interparc tourisme,
- FROT
- CRT

Participants

- Agence de développement touristique
- PN et PNR
- Parcs naturels

Résultats attendus

- Augmentation et renouvellement des labellisations "tourisme durable"

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de professionnels labellisés tourisme durable
- Nombre de campagnes du CRT sur le sujet

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

- Action engagée à massifier

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :

- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



LA NATURE, LA SOLUTION A PRIVILEGIER AUJOURD'HUI POUR REUSSIR DEMAIN

Défi Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

- 51 Animer, piloter et évaluer la stratégie régionale pour la biodiversité et renforcer les instances de gouvernance régionale de la biodiversité.
- 52 Faire prendre en compte les orientations de la Stratégie régionale pour la biodiversité dans les autres stratégies et politiques.
- 53 Diversifier les sources de financement pour la nature.
- 54 Mener une réflexion collective sur la mise en place d'une plateforme unique pour le dépôt des dossiers de demande de financements relatifs à la biodiversité.
- 55 Elaborer, animer et accompagner l'émergence de projets soutenus par des programmes/fonds européens.
Accueillir des événements internationaux majeurs sur la protection de la nature.

Mesure 51

Animer, piloter et évaluer la stratégie régionale pour la biodiversité.

Renforcer les instances de gouvernance régionale de la biodiversité.

Objectif prioritaire : Définir le pilotage de la stratégie régionale pour la biodiversité

Description et contexte

- Acter et mettre en place le co-pilotage Région – ARBE de la SRB
- S'appuyer sur le comité régional biodiversité (CRB) et sur le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) pour le pilotage de la SRB. Proposer au CRB de valider un mode de gouvernance permettant une sollicitation pertinente de ses membres (en évitant toute sur sollicitation).
- Mettre en place un comité technique de suivi de la mise en œuvre de la SRB. Réunir ce comité au moins deux fois par an.
- Définir au plus tard dans les trois premiers mois de démarrage de la SRB puis mettre en œuvre un système de suivi de la SRB en s'appuyant sur les indicateurs des fiches mesures ainsi que sur les travaux de l'observatoire régional de la biodiversité.
- Définir au plus tard dans les trois premiers mois de démarrage de la SRB un système d'évaluation de la SRB, base sur des questions évaluatives validées par le CRB.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Planification écologique de l'Etat

Mesure 52

Faire prendre en compte les orientations de la Stratégie régionale pour la biodiversité dans les autres stratégies et politiques.

Objectif prioritaire : Mettre cohérence entre les politiques publiques ayant un lien avec la nature.

Description et contexte

- Intégrer les orientations de la Stratégie régionale pour la biodiversité dans les stratégies régionales pertinentes et notamment le SDRADDET, le SDAGE, le SRDEII, le SRDT.
- Soutenir toute initiative permettant de faire évoluer les politiques et stratégies nationales, européennes et internationales pour un impact le plus favorable possible sur la nature.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- DREAL
- ARBE

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité

Mesure 53

Diversifier les sources de financement pour la nature.

Objectif prioritaire : Développer et renforcer les financements dédiés à la protection de la nature

Description et contexte

- Renforcer l'éco-conditionnalité dans les critères des organismes financeurs (publics et privés) autour des services écosystémiques et des impacts sur la biodiversité.
- Mettre à disposition et/ou financer l'ingénierie pour accompagner la mise en place et la structuration de projets portés par des organisations et intégrant les enjeux de biodiversité.
- Mener une réflexion sur l'instauration de paiements pour services environnementaux (PSE).
- Développer des animations particulières avec des Fondations pour enrichir les sources de financements vers la nature.
- Etudier la faisabilité de mise en place d'une "bourse aux projets" dans le cadre des mesures compensatoires.
- Mettre en place un fonds régional pour l'acquisition foncière.
- Valoriser le label bas-carbone

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité



Stratégie Nationale Biodiversité 2030

Mesure 54

Mener une réflexion collective sur la mise en place d'une plateforme unique pour le dépôt des dossiers de demande de financements relatifs à la biodiversité.

Objectif prioritaire : Faciliter la recherche de financements pour la gestion et la protection de la nature, en particulier via la mise en place d'une plateforme régionale.

Description et contexte

Les porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises, etc.) doivent fréquemment, pour un même dossier, déposer plusieurs demandes auprès de plusieurs financeurs, chacun ayant son règlement et ses outils/plateforme de dépôt des demandes.

Initier une réflexion multi partenariale pour évaluer la faisabilité administrative, juridique et technique pour l'élaboration et le déploiement d'une plateforme unique de dépôt des demandes subvention en région.

S'appuyer, le cas échéant, sur une étude, permettant de comparer l'ensemble des règlements (règlements financer des financeurs, règlements des appels à projets, etc.) et d'identifier les pièces et critères à mobiliser.

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé

€ € € €

Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Mesure 55

Elaborer, animer et accompagner l'émergence de projets soutenus par des programmes/fonds européens. Accueillir des événements internationaux majeurs sur la protection de la nature.

Objectif prioritaire : Soutenir et multiplier les projets de coopération interrégionale, nationale et européenne

Description et contexte

- Mettre en place un système de veille générale et d'information sur les programmes et fonds européens, sur lesquels des projets biodiversité peuvent être financés, à destination des porteurs de projets (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, associations, entreprises...)
- Identifier, suivre les appels à projets et financements et faciliter la mise en contacts de bénéficiaires pour démultiplier les partenariats sur les projets identifiés et faciliter la mise en lien avec les services instructeurs (notamment de la Région).
- Mettre à jour régulièrement la rubrique « programmes européens et coopération » sur le site Internet de l'ARBE pour faire le lien avec le site de la Région Sud (europe.maregionsud.fr) ; ajout et mise à jour des financements de coopération disponibles dans la rubrique « Financements biodiversité » du site de l'ARBE.
- Organiser régulièrement des journées d'information sur les fonds mobilisables pour la biodiversité, l'environnement et la transition énergétique.
- Dans le cadre d'un programme ou d'un fonds européen pertinent (LIFE stratégique nature notamment) élaborer un projet pour obtenir des financements pluriannuels pour la mise en œuvre de la SRB.
- Dans la droite ligne du congrès mondial de la nature organisé par l'UICN en 2020 à Marseille, positionner la région comme terre d'accueil de manifestations internationales liées à la préservation de la biodiversité (Notamment la conférence des Nations Unies pour l'Océan en 2025).

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

Participants

Résultats attendus

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

Ecueils à éviter

Calendrier prévisionnel des actions

Investissement financier

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Niveau de complexité de la mesure

Sur une échelle de 1 à 4, entourer le niveau estimé :
- 1 étant le niveau le plus faible
- 4 étant le niveau le plus élevé



Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :



Stratégie européenne pour la biodiversité

